BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

en vue de l'obtention du

DIPLOME D'INGENIEUR EN VULGARISATION AGRICOLE

Les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord du Burkina Faso : caractéristiques et modalités de collaboration

Présenté par : Bondé Bayala Florentin

Maître de stage : Dr. Patrice Djamen

Directeur de mémoire : Dr. Mamadou Traoré

N°.....-2011/VA

JUIN 2011

DEDICACE

Je dédie le présent mémoire à :

Mon Père, rappelé à Dieu pendant mon stage ;

Que son âme repose en paix.

Table de matières

REMERCIEMENTS ..... **V**

LISTE DES FIGURES ..... **VII**

LISTE DES TABLEAUX ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LISTE DES CARTES ..... **VIII**

SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **IX**

RESUME ..... **X**

INTRODUCTION GENERALE **1**

CHAPITRE I : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE **3**

1.1 Approche théorique des réseaux **3**

1.2 Réseaux d'acteurs **3**

1.2.1 Quelques définitions de réseaux 3

1.2.2 Naissance et fonctionnement des réseaux d'acteurs 4

1.2.3 Rôle des réseaux d'acteurs 5

1.3 Définition opérationnelle de quelques concepts clés **5**

1.3.1 Acteurs 5

1.3.2 Structures étatiques 5

1.3.3 Organisation paysanne (OP) 6

1.3.4 Partenariat 6

1.3.5 Cadre de concertation 7

1.4 Gestion des ressources naturelles **7**

1.5 Acteurs de gestion des ressources naturelles **7**

1.6 Ressources naturelles **8**

1.7 Etat de l'environnement **8**

1.8 Approches de vulgarisation **9**

1.9 Thèmes traités dans la GRN **9**

CHAPITRE II : MATERIELS ET METHODES **11**

2.1 Présentation de la zone d'étude **11**

2.1.1 Milieu humain **11**

2.1.1.1 Situation administrative 11

2.1.1.2 Population 13

2.1.1.3 Situation économique 13
2.1.1.4 Situation sociale et politique 14

2.1.2 Milieu Physique 14
2.1.2.1 Climat 14
2.1.2.2 Végétation 15
2.1.2.3 Relief 15
2.1.2.4 Sols 15
2.1.2.5 Hydrographie 16
2.1.2.6 Faune et Flore 16

2.2 Méthodologie 17
2.2.1 Recherche documentaire 17
2.2.2 Entretiens avec des personnes ressources 17
2.2.3 Choix de la zone d'étude 17
2.2.4 Choix des ressources naturelles 18
2.2.5 Choix des échantillons à enquêter 18
2.2.5 Collecte de données 20
2.2.6 Dépouillement et analyse des données 21

CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSIONS 22

3.1 Acteurs de gestion des ressources forestières et foncières. 22
3.1.1 Typologie des acteurs 22

3.2 Caractérisation des acteurs 22
3.2.1 Les structures étatiques 22
3.2.1.1 Composition et structuration 22
3.2.1.2 Rôles des structures étatiques 23
3.2.2 Projets et programmes 27
3.2.2.1 Projets et programmes et leur échelle d'intervention 27
3.2.2.2 Rôle des projets et programmes 28
3.2.3 Les Organisations Non Gouvernementales 29
3.2.4 Les Organisations paysannes (OP) 29
3.2.4.1 Diversité des OP 29
3.2.4.2 Rôle des organisations paysannes 29

3.3 Domaines et approches d'intervention des acteurs 31
3.3.1 Principaux thèmes traités par les acteurs de GRN dans le Nord 31
3.3.2 Formes d'intervention des différents acteurs 32
3.3.3 Principales approches de vulgarisation 32
3.3.4 Principales difficultés rencontrées par les acteurs de GRN 33

3.4 Relations entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières 34
3.4.1 Relations entre acteurs de même catégorie 34

3.4.1.1 Relations entre les structures étatiques 34
3.4.1.2 Relations entre les projets et programmes 35
3.4.1.3 Relations entre ONGs 35
3.4.1.4 Relations entre OP 36
3.4.2 Relations entre les acteurs de catégories différentes 36
3.4.2.1 Relations entre structures étatiques et ses principaux partenaires 37
3.4.2.2 Relations entre projets/programmes et ses principaux partenaires 38
3.4.2.3 Relations entre ONGs et les autres acteurs de gestion des ressources forestières et foncières 39
3.4.2.4 Relations OP et ses principaux partenaires 40
3.4.2.5 Cadres de concertation régional et provincial 42
3.5 Collaboration des différents acteurs avec les réseaux formels dans la gestion des ressources naturelles. 44

3.6 Modalités proposées pour la mise en place de réseaux 46
3.6.1 Sensibilisation des acteurs 46
3.6.2 Définition des règles 46
3.6.3 Envergure du réseau 46

3.7 Discussions 47

3.8 Suggestions et recommandations 49
CONCLUSION GENERALE 52

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 54
ANNEXES I

REMERCIEMENTS

Comme le dit un adage du terroir « la branche doit sa luxuriance au tronc qui la porte et qui la nourrit de sève ».

Ce travail est le résultat d'efforts conjugués de plusieurs personnes. Nous leurs sommes infiniment reconnaissant et leurs adressons nos sincères remerciements. Nous voudrions distinguer ici :

- le Dr Patrice Djamen, notre maître de stage dont la riche expérience professionnelle et la disponibilité constante ont beaucoup contribué à animer cette étude et à nous faire bénéficier d'un encadrement de qualité. Nous lui sommes sincèrement reconnaissant ;
- le Dr Mamadou Traoré, notre directeur de mémoire, dont l'expérience et la contribution ont positivement déterminé la forme et le contenu scientifique de ce document. Qu'il accepte ici notre profonde gratitude ;
- le corps enseignant de l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso, particulièrement les enseignants de l'Institut de Développement Rural pour nous avoir assuré une formation de qualité ;
- le Dr André Babou Bationo de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles pour ses précieux conseils et encouragements ;
- le Dr Rabah Lahmar du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement pour ses multiples suggestions et encouragements ;
- le Dr Patrick Dugué du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement pour ses recommandations et suggestions ;
- le DR Boïna Bachir Directeur Provincial des Ressources Animales du Yatenga pour ses suggestions et recommandations ;
- M. Michel Havard du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement pour ses multiples corrections et amendements apportés ;
- M. Thio Bouma Directeur de la Vulgarisation et de Recherche Développement pour ses précieux conseils ;
- M. Auguste Tapsoba, Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Nord pour nous avoir facilité notre séjour dans la Région ;
- M. Nassé Ouedraogo du Réseau MARP/ Burkina pour nous avoir accordé des entretiens ;
- Mme Bassono Judith, Assistante Administrative au projet SCAP pour ses encouragements et son soutien matériel tout au long de ce stage ;

- M. Koffi E. Guillaume, Ingénieur de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement pour ses appuis à la confection des cartes ;
- Mlle Zihiri Safiatou et notre fille Bayala L. Annette pour leurs encouragements permanents et leurs soutiens matériels et moraux durant ces trois années ;
- M. Appolinaire Y. B. Bayala pour son soutien financier tout au long de ces trois années ;
- M. Sankara Souleymane du Projet de Développement Rural Durable pour ses précieux conseils et son appui sur le terrain ;
- Aux camarades stagiaires (Kientèga Yamba, Zerbo Dieudonné, Da S. Jules, Belem Haoua) pour la bonne collaboration ;
- A l'ensemble du personnel d'appui d'ACT/projet SCAP pour leur disponibilité.

Enfin, à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la confection de ce document, nous réitérons notre profonde reconnaissance.

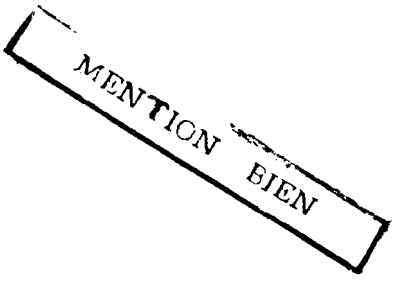

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la pluviosité durant les dix dernières années par province ---------- 14

Figure 2 : Principales difficultés rencontrées par les différents acteurs ---------- 33

Figure 3 : Relations entre structures étatiques ---------- 35

Liste des tableaux

Tableau I : Répartition des groupements retenus par localité ---------- 18

Tableau II : Répartition des associations, unions et fédérations retenues par localité---------- 19

Tableau III : Structures étatiques retenues aux différents niveaux. ---------- 19

Tableau IV : Récapitulatif des structures retenues et enquêtées ---------- 20

Tableau V : Fréquence des structures enquêtées ---------- 22

Tableau VI : Structures étatiques et leurs démembrements ---------- 23

Tableau VII : Projets et Programmes intervenant dans la GRN de la Région du Nord. ------- 27

Tableau VIII : Synthèse des rôles spécifiques des différents acteurs ---------- 30

Tableau IX : Principaux thèmes traités et proportion des acteurs. ---------- 31

Tableau X Proportion (%) des acteurs par thèmes traités ---------- 31

Tableau XI : Fréquence (%) des actions menées par acteur---------- 32

Tableau XII : Fréquence (%) des démarches méthodologiques utilisées par acteur---------- 32

Tableau XIII : Fréquence (%) des difficultés rencontrées par acteur ---------- 34

Tableau XIV: Fréquence de collaboration entre acteurs---------- 36

Tableau XV : Fréquence des collaborations entre les différentes catégories d'acteurs -------- 37

Tableau XVI : Synthèse des apports des structures étatiques à leurs partenaires---------- 38

Tableau XVII : Synthèse des contributions des projets et programmes à leurs principaux partenaires ---------- 39

Tableau XVIII : Apports des ONGs dans la collaboration avec ses partenaires ---------- 40

Tableau XIX : Apports des OP dans la collaboration avec les autres catégories d'acteurs---- 41

Tableau XX : Synthèse des principaux échanges entre les acteurs---------- 41

Tableau XXI : : Proportion (%) des acteurs sur la collaboration avec un réseau ---------- 44

Tableau XXII : Proportion des acteurs (%) sur la justification d'absence de collaboration avec un réseau ---------- 45

Tableau XXIII : Proportion (%) des acteurs intéressés à la mise en place de réseaux --------- 45

Liste des cartes

Carte 1 : Carte administrative de la région du Nord ---------- 12

Sigles et abréviations

ACT : African Conservation Tillage Network

CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols

CFSI : Comité Français pour la Solidarité Internationale

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNRST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

CRREA : Centre Régional de Recherches Environnementales et Agricoles

DGAT : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

DPAHRH : Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

DPDD : Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable

DPRA : Direction Provinciale des Ressources Animales

DRRA : Direction Régionale des Ressources Animales

DVRD : Direction de la Vulgarisation et de Recherche Développement

FND : Fonds National de lutte contre la Désertification

IDR : Institut du Développement Rural

INERA : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEE : Ministère de l'Environnement et de l'Eau

MRA : Ministère des Ressources Animales

ONG : Organisations Non Gouvernementales

OP : Organisation Paysanne

PF : Poste Forestier

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SCAP: Smallholder Conservation Agriculture Promotion in Western and Central Africa

SD : Services Départementaux

UAT : Unité d'Animation Technique

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZAP : Zone d'Aménagement Pastorale

ZAT : Zone d'Appui Technique

ZATE : Zone d'Appui Technique d'Elevage

Résumé

La problématique majeure dans la Région du Nord du Burkina Faso est la gestion durable et productive des ressources naturelles et spécifiquement des ressources forestières et foncières. L'objectif de cette étude est de caractériser les acteurs de gestion de ces ressources, d'analyser les formes de concertation et la nature des échanges qui existent entre eux. La démarche méthodologique utilisée consistait en des entretiens avec des personnes ressources et des enquêtes de terrain auprès des acteurs clés. Les principaux thèmes abordés portaient sur les domaines et approches d'intervention des acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières, les relations partenariales et l'existence de cadre de concertation entre les différentes catégories d'acteurs. Les résultats montrent qu'il existe quatre catégories d'acteurs de gestion des ressources foncières et forestières : les structures étatiques, les projets et programmes, les organisations non gouvernementales et les organisations paysannes. Les structures étatiques œuvrent à l'élaboration et l'exécution des politiques en matière de gestion des ressources forestières et foncières. Elles appuient les OP dans la mise en valeur de leurs exploitations agricoles. Les projets et programmes et les ONGs, outre l'appui à l'organisation paysanne accompagnent les OP par des appuis en équipements agricoles, intrants et les formations pour le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. Les OP appliquent les innovations apportées par les projets et programmes dans la gestion des ressources forestières et foncières. Les thèmes traités par les acteurs portent prioritairement sur les techniques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols, l'agroforesterie et l'utilisation de la fumure organique avec comme approches d'intervention la sensibilisation et appui-conseils, les champs écoles paysans et les parcelles de démonstration. Il existe des relations de collaboration ou de partenariat entre les différentes catégories d'acteurs. Mais ces relations sont faibles et ne sont pas formalisées. La quasi totalité des acteurs trouvent qu'il est impératif de créer des réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la zone.

Mots clés : Acteurs, réseaux d'acteurs, gestion, ressources forestières et foncières, Région du Nord du Burkina Faso.

MENTION BIEN

Introduction générale

Au Burkina Faso, la Région du Nord est particulièrement touchée par le phénomène de dégradation des ressources forestières et foncières. Selon Kaboré et al. (2003) et Amtapugre (1993) seulement 30% des terres de la superficie totale de cette Région sont cultivables, le reste ayant perdu de sa fertilité et présentant peu de valeur agricole. La forte densité de la population et l'importance de la charge animale accentuent la raréfaction des terres cultivables dans cette région (Marchal, 1982). La croissance continue et rapide de la population a eu pour corollaire la saturation de l'espace agricole utile (Melleville et Serpanté, 1994). En outre, l'action des vents violents de transition de saison, des fortes pluies et ruissellement est à l'origine de l'appauvrissement des sols (Droux, 2008).

Cette dégradation des terres a des conséquences aussi bien écologiques que socio-économiques néfastes. Elle conduit à la disparition du couvert végétal, la fragilisation des écosystèmes, la baisse de la fertilité des sols, la baisse des revenus, la migration, l'aggravation de la pauvreté etc. Environ 46 % de la population de la région du Nord vit en dessous du seuil de pauvreté, or l'environnement constitue le premier capital économique selon le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP, 2004).

La nécessité de réduire la dégradation des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord s'impose. Une prise de conscience progressive est notée aussi bien chez les producteurs que chez les structures d'accompagnement du développement rural. Cette prise de conscience se traduit par une mobilisation à grande échelle sur l'ensemble du territoire national à l'instar de la dynamique observée dans le monde entier. La gestion des ressources forestières et foncières implique une multiplicité des structures institutionnelles aux rôles plus ou moins spécifiques. Ces différents intervenants qu'on peut aussi désigner comme acteurs au sens de Stockinger (2005), c'est-à-dire les gens, les groupes, les organisations qui sont engagés dans un même type de pratique sociale. Entre autres, on peut évoquer les organisations paysannes, les projets et programmes, les Organisations Non Gouvernementales etc. Le grand défi est la coordination des activités entre tous ces acteurs. Des synergies et des complémentarités d'actions sont nécessaires pour faire face à ce phénomène qui va de façon croissante. C'est dans cette optique que la plupart des acteurs œuvrent de nos jours pour une concertation dans les actions à mener dans la Région. Tel est l'un des objectifs poursuivi par l'ONG African Conservation Tillage Network (ACT), à travers le projet Promotion de

l'Agriculture de conservation parmi les petits Producteurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (SCAP).

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude qui s'intitule : « **Les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord du Burkina Faso : caractéristiques et modalités de collaboration**». Elle a pour objectif global de contribuer au renforcement de la collaboration et des synergies entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord pour améliorer l'efficacité de leurs interventions. De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord ;
- Caractériser les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières ;
- Analyser les modes de communications et de concertation entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières ;
- Proposer des stratégies pour améliorer la collaboration entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord.

La réalisation de ces objectifs se décline à la recherche des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux acteurs de gestion des ressources forestières et foncières ?
- Quelles sont leurs caractéristiques et modes de communications ?
- Quelles sont les stratégies pour améliorer la collaboration entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières ?

Le présent mémoire s'articule autour de trois chapitres :

Le premier chapitre porte sur la revue bibliographique, le second sur les matériels et méthodes et enfin les résultats et discussions.

Chapitre I : Synthèse bibliographique

1.1 Approche théorique des réseaux

Les sociétés humaines, par essence sont basées sur les relations entre individus. Ceci est observable à différentes échelles, de la famille, aux accords internationaux en passant par l'aménagement du territoire. Il est possible de distinguer deux grands types de schéma relationnel : la hiérarchie et le réseau. Comme le relève Musso (2003), « le réseau évoque l'égalité des frères associés, par opposition à la figure de l'arbre qui rappelle la filiation paternelle ». Intuitivement, une organisation hiérarchique se représente verticalement, un acteur-dirigeant gérant le tout, les autres acteurs entretenant des relations d'autorité les uns sur les autres. Une telle organisation est souvent pyramidale dans la mesure où chaque acteur a en principe sous sa responsabilité plusieurs subordonnés. C'est le schéma classique qui régit le fonctionnement des organisations (les entreprises, l'Etat...).

A l'inverse, le réseau se conceptualise dans une dimension horizontale où tous les éléments sont de poids équivalent en théorie. Selon Brunet (1994), « tout réseau est fait d'arcs et de sommets, ou de lignes et de nœuds ce qui est la même chose ; c'est-à-dire de trajets, de relais et de carrefours ». Ce qui signifie que tous les acteurs du réseau sont théoriquement égaux et que chaque acteur constitue un relais important pour la circulation de l'information au sein du réseau.

Allemand (2000) souligne l'essor qu'a connu le concept de « réseau » depuis plusieurs décennies dans le domaine de la sociologie et le caractère polysémique de ce mot. Etymologiquement, réseau vient du latin *retis* qui signifie ensemble de lignes entrelacées.

1.2 Réseaux d'acteurs

1.2.1 Quelques définitions de réseaux

Steiner (1999) cité par Pennanguer (2005) définit le réseau comme « un ensemble d'acteurs rattaché par une relation ». Un réseau décrit ainsi le système formé par les liens directs comme indirects (le contact de mes contacts etc.) entre acteurs. Par relation, on entend une forme d'interaction sociale qui met les acteurs en contact.

Pour Amblard et *al.* (1996), « le réseau est une métaorganisation rassemblant des humains et des non humains mis en intermédiaires les uns avec les autres ». Cette définition s'inscrit dans la théorie de la sociologie de l'innovation et fait appel à des éléments non

humains dans la composition du réseau. Un élément non humain appartenant à un réseau peut par exemple être un compte rendu de réunion, qui facilite la transmission de l'information au sein d'un groupe de personnes. Il favorise par conséquent, la convergence vers l'objectif commun des acteurs du réseau : un réseau est donc fait d'acteurs, les humains et d'actants les non humains.

En effet, c'est dans une optique fédérative que les acteurs se lient. S'ils ne se lient pas spontanément mais qu'on leur impose une structure réticulaire établie par des personnes extérieures, la première des choses à faire pour les participants est de créer un cadre d'échange. L'échange est alors à la base de l'organisation horizontale, c'est-à-dire en réseau.

1.2.2 Naissance et fonctionnement des réseaux d'acteurs

Selon Marty (2002) cité par Pennanguer (2005), la création d'un réseau social passe par trois étapes successives. Il suppose au préalable l'existence d'organisations disjointes. Pour commencer, un individu, par l'intermédiaire de liens faibles appartient à plusieurs de ces organisations. Puis dans un deuxième temps, cet individu devient un nœud d'organisation dans la mesure où il établit des ponts entre les organisations, les mettant ainsi en relation. Il crée un « espace de côtoiement » dans lequel les organisations se chevauchent et évoluent pour s'adapter les unes aux autres. Ceci se réalise au niveau microscopique par l'établissement de liens faibles entre les acteurs des organisations, à l'occasion de travail en commun, de réunion etc. Pour finir, le nœud nouvellement créé évolue progressivement en réseau en s'élargissant et en se renforçant en son sein. Pour consolider ce nœud, il est nécessaire qu'une partie au moins des liens faibles initiaux se transforme progressivement en lien fort et que parallèlement, de nouveaux liens faibles s'établissent, qui seront garants de l'ouverture au monde extérieur.

Pour Neuschwander (1991), un réseau est une structure vivante dans la mesure où il naît, grandit, se transforme, s'adapte, des branches disparaissent, d'autres apparaissent continûment. Le réseau est en perpétuelle évolution et chaque confrontation à un avis extérieur voire à une opinion interne peut le déstabiliser. De même, le départ ou l'arrivée permanente d'acteurs le modifie et le façonne. Pour rester stable, cette organisation adopte un comportement dynamique qui se manifeste par les nombreuses créations et ruptures de liens entre acteurs.

1.2.3 Rôle des réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles

Les réseaux d'acteurs sont considérés comme des moyens de mobiliser la société civile et les acteurs économiques dans l'optique de mettre en place une gestion durable des ressources naturelles. La concertation qui est l'un des principes clés en matière de gestion des ressources naturelles, permet d'aboutir à des projets partagés et acceptés par une majorité des acteurs.

Le réseau joue donc un rôle fondamental de support de changement. En effet, dans la sociologie de l'innovation développée par Callon et Latour (1991), l'adoption et la réussite d'une innovation sont basées, non pas sur la qualité intrinsèque de l'innovation mais plutôt sur la structure porteuse de celle-ci, en d'autres termes sur la solidité, l'étendue du réseau porteur.

Les réseaux permettent aux acteurs de se fédérer pour défendre une cause. C'est à priori dans ce type de réseau que s'inscrivent la majorité des organisations œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Les acteurs essaient en s'appuyant sur leur réseau latent, et en exploitant au mieux leurs connaissances et la méconnaissance du réseau adverse de créer des contraintes sur les ressources échangées.

MENTION BIEN

1.3 Définition opérationnelle de quelques concepts clés

1.3.1 Acteurs

Dans le cadre de ce travail, le terme acteurs sont les structures étatiques, les projets et programmes, les ONG et les organisations paysannes qui ont pour centre d'intérêt la gestion des ressources naturelles. L'on pourrait classer ces acteurs de façon catégorielle en fonction de leurs affinités, de leurs rayons d'intervention, de leurs méthodes et stratégies d'approches etc. L'on s'intéresse surtout dans ce contexte à ces catégories d'acteurs et non aux individus.

1.3.2 Structures étatiques

Elles sont constituées des structures publiques qui, suivant leurs mandats sont impliquées dans la gestion des ressources naturelles. Ce sont : Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Ressources Animales et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que leurs structures déconcentrées au niveau régional, provincial et départemental.

1.3.3 Organisation paysanne (OP)

Le terme « organisation paysanne » recouvre des réalités très diverses et en évolution constante. Il désigne :

***les groupements** (de taille variable) ou organisation de producteurs de premier niveau, ils sont structurés à l'échelon intra-villageois ou villageois et construits souvent sur des critères de proximité géographique (le quartier), d'affinités sociales (groupements de femmes, de jeunes), de convergences socioprofessionnelles (groupements, associations de maraîchers, de producteurs de céréales etc.) ;

***les unions locales ou régionales,** elles sont encore communément appelées organisations de producteurs de deuxième niveau. Elles fédèrent un nombre très variable de groupements, associations sur une base territoriale (commune, arrondissement, province, région...) ou sur une base sectorielle (autour d'une filière par exemple) ;

***les fédérations nationales** regroupant des unions et débouchant de plus en plus souvent sur des « coordinations » nationales qui comprennent des organisations de deuxième et troisième niveau, souvent différentes par leur histoire, leurs activités et les modalités de leur structuration. Mais elles sont animées par la volonté partagée de « prendre la parole », d'être entendues par les autres acteurs institutionnels, les pouvoirs publics etc.

L'OP dispose de règles de fonctionnement, de gestion se voulant démocratique et d'une dynamique organisationnelle propre. Elle peut prendre diverses formes juridiques qui sont précisées par ses statuts.

1.3.4 Partenariat

Le partenariat désigne un accord formel entre deux ou plusieurs parties qui ont convenu de travailler ensemble dans la poursuite d'objectifs communs. Mais dans cette étude, le terme partenariat prend une acceptation plus large pour intégrer également les accords noués de façon non formelle.

Le terme partenaire sera également utilisé pour désigner aussi l'ensemble des acteurs qui apportent une assistance technique (Partenaires techniques) ou financière (Partenaires financiers) dans la gestion des terres agricoles et les ressources forestières. L'assistance technique peut porter sur le renforcement de capacités, l'appui-conseil et d'autres formes d'appuis exception faite de l'appui financier. L'assistance financière se traduit par des apports financiers sous forme de subventions, de dons ou de crédits.

1.3.5 Cadre de concertation

La concertation désigne le fait de prendre mutuellement l'avis des uns et des autres en vue d'un projet commun. Dans la région du Nord, le cadre de concertation est une structure consultative instituée par décret présidentiel et qui regroupe l'ensemble des acteurs présents et/ou intervenant dans tous les domaines de développement de la Région. Ce cadre se veut un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions, de meilleures complémentarités et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales.

1.4 Gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles désigne l'ensemble de règles ou de normes mis en œuvre pour régir durablement ces ressources. C'est un élément important pour améliorer les conditions de vie des petits producteurs dans les pays en voie de développement. Au Burkina Faso, la gestion des ressources naturelles apparaît donc, comme un objectif légitime des interventions de développement. D'où la nécessité pour le gouvernement burkinabé de ratifier des conventions, d'adopter des lois, des textes et signer des conventions relatives à la gestion de chaque type de ressources. En effet, il existe plus d'une vingtaine de textes relatifs à la gestion des ressources naturelles au Burkina selon Bouda, (2008). On distingue le code de l'environnement, le code forestier, la réorganisation agraire et foncière, la loi d'orientation sur la gestion de l'eau, la lettre de politique de développement rural décentralisée, les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles, etc.

1.5 Acteurs de gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles au Burkina Faso est l'œuvre de nombreux acteurs. Ces acteurs diffèrent non seulement par leur statut juridique mais aussi par leurs domaines et approches d'intervention. On distingue les structures étatiques, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les projets et programmes, les unions et fédérations, les réseaux d'acteurs, les organisations paysannes de base et des opérateurs privés selon le conseil national pour l'environnement et le développement durable (CONEDD, 2010).

1.6 Ressources naturelles

Les ressources naturelles existantes et qui font l'objet de gestion selon Bouda (2008) :

- les ressources forestières (le bois, les racines, les écorces, les feuilles, gommes etc.)
- la ressource naturelle eau (fleuves, marigots, boulis, marres etc.)
- les ressources fauniques (animaux sauvages)
- les ressources pastorales (pâturages, points d'abreuvement)
- les ressources halieutiques (poissons)
- les ressources foncières (terre)
- les ressources minières (substances minérales) et les carrières (graviers, sable, moellons, latérite).

1.7 Etat de l'environnement

Les constats généraux dans le domaine de l'environnement au Burkina Faso font apparaître une dégradation des ressources en eau, sols, la biomasse et la biodiversité (Sédogo, 1993 ; Bado et al. 1997 ; Bado et al. 2000 ; Droux, 2008 ; Kere, 2009). Le code de l'environnement du Burkina Faso, dans son préambule, stipule que l'économie nationale repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, mais le pays connaît une dégradation continue de son écosystème.

Cette dégradation provient de multiples facteurs qui sont :

- une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'accroissement de la population ;
- un accès au foncier non sécurisé ;
- une productivité faible des systèmes agricoles et de l'élevage ;
- une faible application du cadre législatif ;
- une faible conscience, maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles et un manque de la valorisation de la biodiversité.

Cette dégradation a pour conséquences sur l'environnement :

- une perte des sols fertiles et une augmentation des zones désertifiées ;
- une diminution de la biomasse et du couvert forestier ;
- une perte de la diversité biologique ;

- une pollution, une mauvaise utilisation et perte des ressources hydriques.

Le milieu social écope en retour des conséquences de ces effets sur l'environnement, notamment :

- l'exode rural avec augmentation de la pauvreté en milieu urbain ;
- l'augmentation des surfaces dégradées, des déficits alimentaires localisés résultant d'une utilisation non durable des ressources naturelles.

1.8 Approches de vulgarisation

Il existe plusieurs approches de vulgarisation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dans la Région du Nord dont les plus utilisées sont :

- **Champ école paysan (CEP)** : Il représente une exploitation individuelle ou collective sur laquelle se tiennent les activités de travail de groupe paysan où sont mis en œuvre certains tests agricoles à titre d'enseignement.
- **Parcelle de démonstration (PD)** : C'est une portion réduite de l'exploitation sur laquelle l'encadreur ou l'exploitant met volontairement en expérimentation un certain nombre de technologies agricoles pour convaincre ou se convaincre de leur bien fondé et décider alors de leur application généralisée sur l'ensemble de l'exploitation.
- **Paysan innovateur (PI)** : C'est un individu qui utilise sa créativité ou qui, suite à l'effet de source externe, internalise des techniques et connaissances dont les impacts sont positifs dans son exploitation.
- **Appui-conseils** : C'est l'ensemble des services nécessaires aux agriculteurs pour assurer la production, la transformation, l'écoulement des produits etc.

1.9 Thèmes traités dans la GRN

Dans la région du Nord, les différents thèmes traités pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles portent sur les techniques de Défense et Restauration des sols/ Conservation des Eaux et sols (DRS/CES) et les techniques agroforestières. La DRS est un ensemble de mesures et d'opérations que l'on entreprend pour maintenir un sol dans un état de fertilité soutenue. Elle est appliquée sur des sols sensibles qui nécessitent une protection. Alors que la CES est un ensemble de techniques qui visent à prévenir le potentiel existant (sol) contre les agressions qui pourraient occasionner des pertes sur le sol et l'eau en place ;

dans les faits, les limites entre la conservation du sol et celle de l'eau sont peu perceptibles. Les techniques de (DRS/CES) privilégiées sont :

- **le Zaï :** c'est une technique traditionnelle originaire du Yatenga qui permet de récupérer les terres dégradées. Elle consiste au creusage des poquets, d'ajout d'amendements et de semis. On distingue le zaï agricole et le zaï forestier. Les amendements organiques ajoutés au sol sous forme de poudre contiennent des graines de légumineuses arbustives qui pourront germer après (Droux, 2008).

- **les demi-lunes** : ce sont des bassins en demi-cercle de 1 mètre à 2,5mètres de diamètre, creusés en quinconce, l'arc en aval. Une partie de la terre enlevée est déposée en forme de diguette en aval du demi-cercle.

- **les cordons pierreux** : ce sont des barrières physiques réduisant le ruissellement de l'eau. Ils sont disposés suivant les courbes de niveaux sous forme d'un alignement de pierres jointes ou de muret.

- **les bonnes pratiques agricoles :** Elles désignent dans ce cadre les techniques de semis en ligne, le labour avant semis, l'utilisation de semences de variétés améliorées.

Les techniques agroforestières concernent essentiellement la Régénération Naturelle Assistée (RNA). La RNA est une approche agro-forestière dont le but est de provoquer ou d'accompagner la régénération naturelle d'espèces ligneuses à but multiples et ou leur développement et leur intégration dans l'espace agricole (champ) de façon qu'elles puissent augmenter le rendement total de cet espace (UICN, 2009). Elle constitue une pratique séculaire consistant à épargner et à entretenir dans la parcelle de culture, les régénérations naturelles spontanées à des densités désirées.

Chapitre II : Matériels et Méthodes

2.1 Présentation de la zone d'étude

2.1.1 Milieu humain

2.1.1.1 Situation administrative

La région du Nord (Carte n°1) est située entre les latitudes 12°38' et 14°18' Nord et les longitudes 1°33' et 2°55' Ouest (DGAT, 2005). Elle couvre une superficie de 16 129,6 km² soit 6% du territoire national. Elle est limitée à l'Est par les Régions du Sahel et du Centre-Nord, à l'Ouest par la Région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par les Régions du Centre-Ouest et du Plateau Central et au Nord par la République du Mali.

La Région du Nord regroupe quatre provinces que sont le Loroum, le Passoré, le Yatenga et le Zondoma qui ont respectivement pour chef lieux, les villes de Titao, Yako, Ouahigouya et Gourcy. Elle compte trente une (31) communes ou départements dont quatre (04) communes urbaines, vingt sept (27) communes rurales et huit cent vingt sept (827) villages selon les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitation de 2006.

La province du Yatenga est la plus vaste de la Région avec 42,4% de la superficie totale, suivie du Passoré (23,96%), du Lorum (21,28%) et enfin du Zandoma (12,36%).

Carte 1 : Carte administrative de la région du Nord

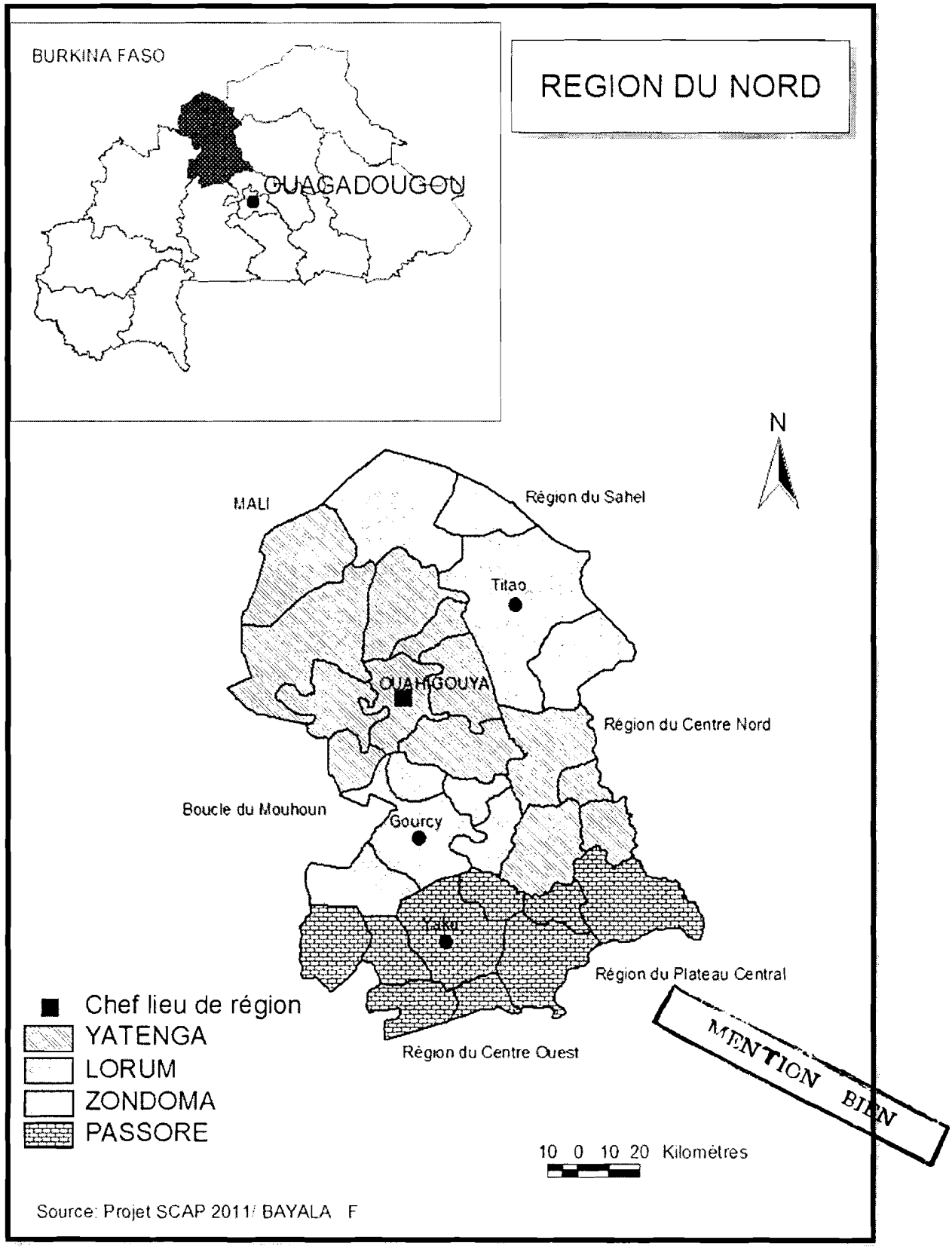

2.1.1.2 Population

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2006 (RGPH), la population régionale était de 1 185 796 habitants en 2006 avec 53,2 % de femme. La tranche d'âge active (15-64 ans) représente 46,1% de la population de la région.

La province du Yatenga est de loin la plus peuplée avec environ 47 % de la population totale de la région, suivie de la province du Passoré avec 27%, puis du Zondoma (14%) et du Lorum (12%). Selon les projections démographiques faites par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD, 2006), la population de la région du Nord est estimée à 1 306 619 habitants en 2010.

2.1.1.3 Situation économique

La vie économique de la région du Nord est dominée par les activités agro-sylvo-pastorales qui restent fortement tributaires des conditions naturelles rudes.

L'agriculture constitue la principale activité économique de la région. Les principales spéculations agricoles sont le mil, le sorgho, le riz, le fonio, le niébé et le voandzou. Le bilan céréalier est conjoncturellement déficitaire. La part de la Région dans la production nationale a été en moyenne de l'ordre de 7% en 2010. La production des cultures de rente évolue en dents de scie. La production du coton est en baisse relative au profit du sésame. La culture maraîchère est prépondérante pendant la saison sèche. Les performances de cette dernière sont dues à la vulgarisation des nouvelles techniques de production dans la région grâce à l'action des services techniques étatiques, des ONG et des projets.

Au niveau de l'élevage, une augmentation régulière et plus importante des caprins est notée ces cinq dernières années. Les acteurs de ce domaine notamment les éleveurs exportent les petits et gros ruminants vers les grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin).

Dans le domaine de l'industrie minière, Kalsaka Mining SA est la seule société minière qui y exploite l'or. Pourtant, la Région regorge de potentiel minier dont la majorité fait objet d'exploitation anarchique. Ceci pose d'énormes problèmes environnementaux et socio-économiques.

L'artisanat constitue une source non moins importante parmi les activités économiques de la région. Il reste peu compétitif. Les artisans travaillent dans divers domaines : forge, tissage, cordonnerie, poterie etc.

Dans la Région du Nord, le commerce occupe une place importante dans les activités économiques mais demeure fortement traditionnel. Quelques marchés ont un rayonnement

national : le marché à bétail de Youba qui est le cinquième marché national de bovins et le troisième pour les ovins. Le grand marché de Ouahigouya figure parmi les plus grands marchés du pays.

2.1.1.4 Situation sociale et politique

Dans la Région du Nord, deux types d'organisations coexistent. Ce sont l'organisation administrative moderne et l'organisation traditionnelle bâtie autour des chefferies Mossé et Peulh. Le pouvoir traditionnel joue encore un rôle important dans la vie sociopolitique de la région surtout dans la gestion du foncier.

2.1.2 Milieu Physique

2.1.2.1 Climat

La Région du Nord a un climat soudano-sahélien caractérisé par l'alternance de deux saisons : une longue saison sèche allant généralement d'octobre à mai et une courte saison pluvieuse allant de mai à septembre. Les mois de juillet et d'août sont les périodes de grandes pluies. Les précipitations annuelles varient entre 500 à 800 mm. La figure 1 montre l'évolution de la pluviosité des dix dernières années au niveau régional.

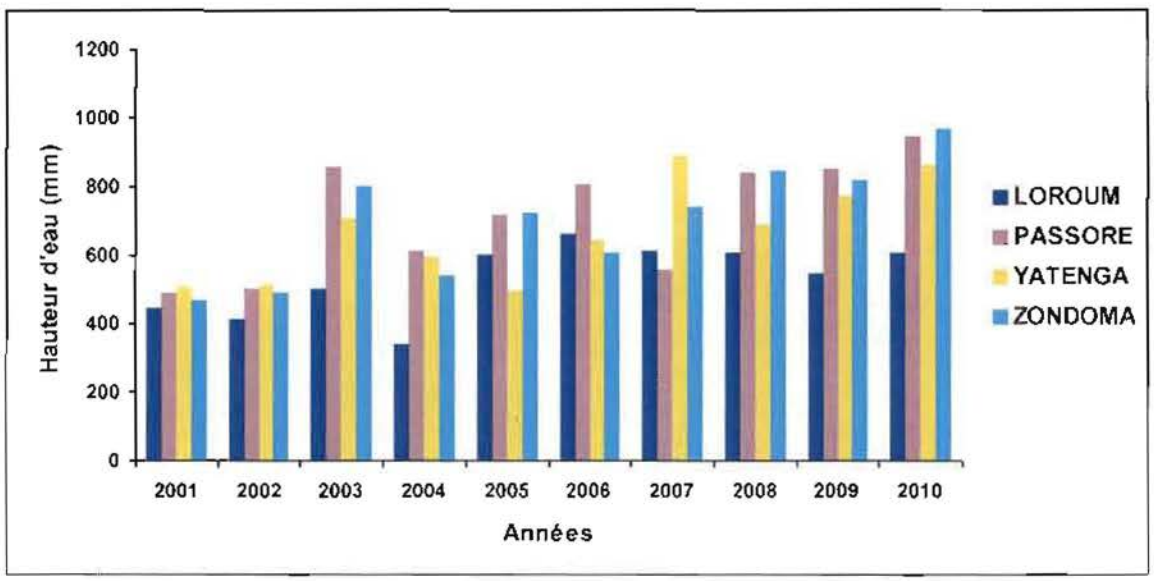

Figure 1 : Evolution de la pluviosité durant les dix dernières années par province

La Région subit l'influence des vents d'harmattan et de mousson. L'harmattan souffle du mois d'octobre au mois d'avril avec des vents secs et frais (octobre à février) et des vents

secs et chauds (mars et avril). La période de la mousson quant à elle, correspond à un flux d'air humide qui apporte la pluie ; elle s'étend de mai à septembre.

Les caractéristiques climatiques influencent défavorablement les pratiques agricoles. Elles limitent la durée de la campagne agricole et les types de cultures à produire.

2.1.2.2 Végétation

La végétation est caractérisée essentiellement par quatre types de formations végétales. Du Nord au Sud on distingue respectivement la steppe, la brousse tigrée, la savane arbustive et la savane arborée. Outre ces quatre formations, on note la présence de quelques reliques de forêts galeries localisées essentiellement le long des cours d'eau.

Les formations végétales rencontrées dans la partie sud sont caractéristiques du plateau, bien que plus dégradées. Il s'agit d'une savane arborée à base: de *Khaya senegaalensis, Tamarindus indica, Sclérocaria birrea, Parkia biglobosa, Parkia biglobosa, Federbia albida, Sclerocaria birrea et Butyrrospernum paradoxa* dans les zones basses. Par contre, les hauts de pente sont recouverts de formations très dégradées comportant : *Combretum micranthum, Guiera senegalensis,* et une strate herbacée peu dense à base de *Loudetia togoensis.*

Dans la zone centrale, elles évoluent vers des formations plus typiquement sahéliennes, avec une forte régression du *Butyrospernum parkii* et du *Parkia biglobosa.*

2.1.2.3 Relief

Avec une altitude comprise entre 300 et 630 mètres, la région du Nord est caractérisée des plaines et plateaux dans toutes les quatre provinces. Par endroit, le relief est légèrement perturbé par des élévations collinaires dont l'altitude moyenne est comprise entre 300 et 400 mètres. Cependant, quelques unes peuvent atteindre 600 mètres (Pic de Komkoulibo dans le Passoré avec près de 630 mètre) (DGAT, 2005).

2.1.2.4 Sols

La région du Nord dispose de plusieurs types de sols dont les plus représentatifs sont :

- **les lithosols sur cuirasse** : ce sont des sols superficiels, très peu épais. Ils se caractérisent par un recouvrement gravillonnaire des unités morphopédologiques qui les portent. Ils représentent 33,3 % de la superficie totale de la région.

- **les sols ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris** : ils sont profonds et se caractérisent par une texture sableuse en surface et argilo-sableuse dès les 40 à 50 cm. C'est le type de sol dominant dans la région. Il occupe 39,4 % de la superficie totale.
- **les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire** : ils ont une épaisseur restreinte avec une texture graveleuse à sableuse. Ils ont une faible capacité de rétention en eau. Ces sols occupent 19,2 % de la superficie de la région. Ils sont localisés dans toutes les provinces. Sur la superficie totale occupée par ce type de sol dans la région, la province du Loroum occupe la plus grande portion avec 53,2 %, le Passoré occupe 3,9 %, le Yatenga compte 42,8 % et le Zondoma avec la plus faible superficie compte 0,1 %

Ces types de sols sont pour la plupart caractéristiques de sols pauvres. Ils ne permettent pas une conservation des eaux et une meilleure productivité agricole. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne et hydrique.

2.1.2.5 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la région est caractérisé par des cours d'eau et des bas-fonds. Ce sont les affluents du fleuve Nakambé qui la draine essentiellement. Aussi, il existe des barrages et des retenues d'eau favorables au développement des activités agropastorales.

La région dispose de 102 retenues d'eau dont 12 permanentes et 90 temporaires. L'importance des ressources en eau varie d'une zone à une autre en fonction des éléments géomorphologiques en présence.

2.1.2.6 Faune et Flore

La région est peu fournie en ressources fauniques qui ont pratiquement disparu. Cette situation s'explique par les facteurs anthropiques (pression démographique, feux de brousse, méthodes culturales et d'élevage) et naturels (dégradation du couvert végétal). Des menaces pèsent sur le couvert végétal de la région. On peut retenir essentiellement la diminution, voire la disparition de certaines espèces ligneuses et/ou herbacées. Tous ces aspects ont des relations de cause à effet qui se manifestent essentiellement par la dégradation de l'environnement et du milieu physique avec pour corollaire, l'avancée progressive du désert.

Tout comme la faune, les ressources halieutiques demeurent faibles dans la région. Ces ressources sont essentiellement localisées sur le Nakambé et ses affluents et sur certains barrages et retenues d'eau tels que le barrage de Kanazoé, le barrage de Taonsgo, etc. le

caractère temporaire des cours d'eau limite le développement des ressources halieutiques qui sont composées essentiellement de tilapia, claria, schilbé, synodontus, d'auchenoglanis, etc.

2.2 Méthodologie

Les données ont été collectées selon la méthodologie suivante :

2.2.1 Recherche documentaire

Cette étape de la collecte des données avait pour but de faire l'état des lieux sur les travaux ayant trait au thème de recherche. Elle a permis de recueillir des informations générales sur l'agriculture, les modes de gestion des ressources forestières et des terres agricoles et plus spécifiquement sur les acteurs de gestion des ressources naturelles. Elle s'est faite :

- ✓ Aux services de documentation du MAHRH et du MEDD ;
- ✓ Au Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD),
- ✓ Au Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- ✓ A African Conservation Tillage Network et au siège du projet SCAP ;
- ✓ Le réseau internet.

2.2.2 Entretiens avec des personnes ressources

Les entretiens avec les personnes ressources visaient à appréhender leur niveau d'implication dans les actions de gestion des ressources naturelles dans la zone et plus spécifiquement sur les relations de partenariat entre les différents acteurs. Aussi, pour obtenir les acteurs clés qui interviennent dans la gestion des ressources forestières/ foncières et leur vision par rapport à l'objet de notre étude. Les structures rencontrées sont : Réseau Marp/Burkina ; ONG Semus ; Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad) ; La Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement (DVRD) ; La Direction Régionale de l'Economie et de la planification du Nord.

2.2.3 Choix de la zone d'étude

L'étude a été conduite dans la Région du Nord. Cette région a été choisie parce qu'elle est l'une des zones où l'on note une forte dégradation des ressources forestières et foncières.

2.2.4 Choix des ressources naturelles

Compte tenu de la multiplicité des ressources naturelles dans la zone d'étude et de la diversité des acteurs qui s'y intéressent, nous avons choisi les ressources forestières et les sols. Le choix de ces ressources se justifie par le fait qu'elles constituent celles qui subissent le plus de pression et de dégradation dans la Région.

2.2.5 Choix des échantillons à enquêter

Les acteurs sont constitués des organisations institutionnelles et paysannes intervenant dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la zone. Il s'agit principalement des organisations paysannes, des structures étatiques, des projets et programmes et les ONGs. La méthode d'échantillonnage différait selon les différentes composantes des groupes cibles.

Le choix des organisations paysannes à enquêter s'est fait sur la base de deux principaux critères relatifs à la gestion des ressources forestières et foncières. Le premier critère est que l'OP mène des activités de conservation des eaux et des sols ou de défense et restauration des sols ou d'agroforesterie. Le second porte sur la production et l'utilisation de la fumure organique, les bonnes pratiques agricoles.

Le nombre d'organisations paysannes étant élevé pour une enquête exhaustive, nous avons procédé à un échantillonnage par strate, le principe de base reposant sur le souci d'obtenir un échantillon aussi représentatif que possible dans chaque province. Les organisations paysannes retenues figurent dans les tableaux I et tableau II.

Tableau I : Répartition des groupements retenus par localité

Provinces	Départements	Nombre total de groupements recensés	Taille de l'échantillon
Lorum	-Titao	546	10
Passoré	-Tema Bokin	824	05
	-Gomposgm		
Yatenga	-Ouahigouya	1258	10
	-Oula		
Zondoma	-Gourcy	747	17
	-Tangaye		
Total		3375	42

Source : Données de l'enquête

Tableau II : Répartition des associations, unions et fédérations retenues par localité

Provinces	Nature de l'OP	Nombre total	Taille de l'échantillon
Lorum	Unions/fédérations	08	03
	Associations	13	04
Passoré	Unions/fédérations	14	01
	Associations	21	03
Yatenga	Unions/fédérations	27	02
	Associations	33	04
Zondoma	Unions/fédérations	10	03
	Associations	16	03
Total		142	23

Source : Données de l'enquête

Quant aux structures étatiques, elles sont principalement au nombre de trois avec leurs services déconcentrés au niveau régional, provincial et départemental. Dans le souci de prendre en compte les trois structures et à différents niveaux d'intervention, nous avons procédé à des choix raisonnés par structure au niveau régional, provincial et départemental. Le tableau III donne la répartition des structures retenues.

Tableau III : Structures étatiques retenues aux différents niveaux.

Echelle d'intervention	Nombre total de structures				Taille de l'échantillon
	MEDD	MAHRH	MRA	Total	
Régionale	01	01	01	03	02
Provinciale	04	04	04	12	10
départementale	21	28	18	67	11
Total	26	33	23	82	23

Source : Données de l'enquête

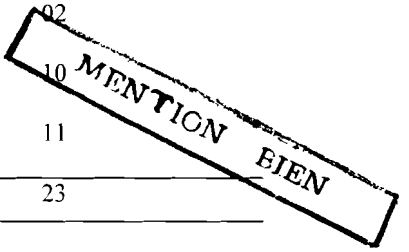

Pour les projets et programmes, au nombre de 17 identifiés, nous avons procédé à un échantillonnage exhaustif. Ces projets et programmes sont de l'Etat et des ONGs intervenant dans la gestion des ressources naturelles dans la Région. Ils ont été tous enquêtés.

Pour les Organisations Non Gouvernementales présentes ou intervenant dans la Région, deux (02) ont été identifiées. Elles ont toutes été retenues.

Le tableau IV donne la synthèse de toutes les structures retenues pour l'échantillon de l'enquête.

Tableau IV : Récapitulatif des structures retenues et enquêtées

Acteurs	Taille de l'échantillon
Structures étatiques	23
Projets et Programmes	17
ONGs	02
Organisations paysannes	65
Total	107

Source : Données de l'enquête

2.2.5 Collecte de données

Après l'identification des acteurs nous avons procédé ensuite à la collecte des données. La collecte des données a consisté à mener des entretiens et des enquêtes terrains auprès des acteurs concernés. Puis, ces acteurs ont été caractérisés sur leurs rôles spécifiques dans la gestion de la ressource considérée.

L'entretien avec les personnes ressources s'est fait par des interviews semi-structurées à l'aide d'un guide d'entretien. Les personnes interviewées sont les représentants, les chefs de service et directeurs de ces structures. L'entretien a porté sur l'historique et les activités de la structure, l'identification des acteurs et réseaux d'acteurs de gestion des ressources forestières et foncières, les méthodes de gestion, les difficultés et les suggestions. Le guide d'entretien peut être consulté dans les annexes N°I.

Pour les organisations paysannes, la démarche méthodologique utilisée est un entretien de groupe avec les représentants des OP à l'aide d'un questionnaire comportant des questions fermées, ouvertes et semi-ouvertes. Ces représentants sont les répondants des OP, c'est-à-dire les membres des bureaux exécutifs des OP. Le nombre de représentants a varié de quatre (04) à dix (10) selon les composantes des OP. Les entretiens ont porté sur la caractérisation des acteurs, leurs domaines et approches d'intervention, la collaboration et la connaissance de réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles. Les listes des OP enquêtées et le questionnaire peuvent être consultés respectivement dans les annexes N°III et N°II.

Pour les structures étatiques, les projets et programmes ainsi que les ONG, la démarche méthodologique utilisée est une interview semi-structurée à l'aide de questionnaire. Elle s'est déroulée avec les différents directeurs et chefs de services des structures étatiques, les coordonnateurs des projets et programmes, les représentants des ONG. C'est le même

questionnaire qui a été administré que celui des organisations paysannes. La liste des structures étatiques enquêtées peut être consultée dans les annexes N°IV.

2.2.6 Dépouillement et analyse des données

Les informations collectées à travers les entretiens et les questionnaires de l'enquête sur le terrain ont fait l'objet d'un dépouillement et d'une analyse qui nous permettent de présenter les résultats de l'étude. Les méthodes d'analyse utilisées sont les statistiques descriptives (effectifs, fréquences,) et les analyses des informations issues des entretiens. Les effectifs et les fréquences ont été calculés à partir des tableaux dynamiques croisés, générés à l'aide des outils d'analyse.

Les outils d'analyse utilisés sont : le logiciel Word pour le traitement de texte, le logiciel Access pour constituer la base de données, le logiciel Excel pour les figures et les tableaux et enfin le logiciel Arcview pour la réalisation des cartes.

CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSIONS

3.1 Acteurs de gestion des ressources forestières et foncières.

3.1.1 Typologie des acteurs

Les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles et plus spécifiquement dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord sont de différents types selon leur statut. Ils peuvent être regroupés en quatre catégories ou types qui sont les structures étatiques, les projets et programmes, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations paysannes : Tableau V

Tableau V : Fréquence des structures enquêtées

Acteurs	*Nombre*	*Proportion (%)*
Structures étatiques	23	21,5
Projets et programmes	17	15,9
ONGs	02	1,8
Organisations Paysannes	65	60,8
Total	107	100

Source : Données de l'enquête

Les organisations paysannes représentent la proportion la plus élevée des enquêtés. Cela s'explique par le fait qu'elles constituaient le plus grand nombre dans l'échantillon de départ.

3.2 Caractérisation des acteurs

3.2.1 Les structures étatiques

3.2.1.1 Composition et structuration

Ce sont les principaux ministères en charge de la gestion des ressources forestières et foncières et de leurs structures déconcentrées au niveau régional, provincial et départemental (Tableau VI). On distingue :

- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et ses démembrements au niveau régional, provincial et départemental ;
- le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) et ses démembrements ;

➢ le Ministère des Ressources Animales (MRA) et ses démembrements ;

A ces ministères, il convient d'ajouter l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) qui joue un rôle aussi important dans la recherche agricole.

Tableau VI : Structures étatiques et leurs démembrements

Structures	*Echelle d'intervention*	*Structures déconcentrées au niveau régional*	*Structures déconcentrées au niveau provincial*	*Structures déconcentrées au niveau départemental*
MEDD	Nationale	DREDD- Nord	DPEDD- Lorum DPEDD- Passoré DPEDD - Zandoma DPEDD-Yatenga	Services départementaux (SD) Postes forestiers (PF)
MAHRH	Nationale	DRAHRH-Nord	DPAHRH-Lorum DPAHRH-Passoré DPAHRH-Zandoma DPAHRH-Yatenga	Zones d'Appui Technique (ZAT) Unités d'animation technique (UAT)
MRA	Nationale	DRRA-Nord	DPRA- Lorum DPRA-Passoré DPRA-Zandoma DPRA-Yatenga	Zones d'Appui Technique en Elevage (ZATE) Zones d'Aménagement Pastorale (ZAP)

Source : Données de l'enquête

3.2.1.2 Rôles des structures étatiques

Ces trois ministères interviennent au niveau des mêmes catégories d'acteurs que sont les organisations paysannes et les producteurs individuels.

a) Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) assure la gestion des ressources forestières ligneuses ou non ligneuses à travers ses services déconcentrés que sont la direction régionale et les directions provinciales de l'environnement et du développement durable de la région du Nord. Ces services déconcentrés sont chargés d'appliquer les politiques générales et spécifiques élaborées par le MEDD pour la région du Nord. Ils assurent la protection des ressources forestières, l'assistance sous forme d'appui-

conseils aux organisations paysannes, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de stratégies en matière de vulgarisation des techniques forestières et agro-forestières. En outre, ils font la promotion des produits forestiers non ligneux.

L'exécution de ces activités se fait essentiellement par les renforcements des capacités à travers les formations et la sensibilisation des bénéficiaires que sont les organisations paysannes (OP) et les producteurs individuels. Les formations dispensées portent sur des thèmes tels que les techniques de reboisement, l'importance et la gestion des forêts, la promotion des produits forestiers non ligneux et sur la régénération naturelle assistée. Certaines OP bénéficient d'appui en semences forestières et des plants dans le cadre du reboisement. Par ailleurs, les services du MEDD recourent souvent à la répression dans le cadre de leur mandat de protection des ressources. Cette pratique brouille souvent leurs messages et tend à éclipser les autres activités d'appui et de conseils qu'ils réalisent.

b) Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion foncière à travers ses structures déconcentrées (DRAHRH, DPAHRH, ZAT, UAT). Ces structures accompagnent les producteurs dans la mise en valeur de leurs terres agricoles. Les producteurs bénéficient de formations et d'appui-conseils utiles pour améliorer leur niveau technique, la gestion et la productivité de leurs terres et partant les performances technico-économiques de leurs exploitations. Les activités des services du MAHRH visent également à confier aux producteurs au travers de leurs organisations une plus grande responsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement agricole.

Les DPAHRH, les ZAT et les UAT organisent et coordonnent les actions de vulgarisation de bonnes pratiques agricoles avec les structures partenaires (labours, semis en ligne, respect du calendrier cultural, sites anti-érosifs etc.). Elles appuient à l'échelle départementale et au niveau village les activités de vulgarisation et de conseil aux producteurs, aux organisations professionnelles agricoles, aux jeunes agriculteurs et aux femmes. Elles facilitent les échanges d'expériences entre les producteurs et servent d'intermédiaires entre la recherche et le monde paysan.

Le conseil agricole reste la principale activité de ces structures. Ces structures contribuent également à la création de commissions villageoises, départementales et provinciales de gestion des terroirs. Elles apportent un soutien à la structuration et au développement organisationnel du monde paysan (appui à la création et au fonctionnement des fédérations, d'unions, de coopératives, d'associations et de groupements de producteurs agricoles).

En matière de promotion des filières agricoles, les DPAHRH identifient, organisent et soutiennent les filières de pomme de terre, de céréales, de légumineuses. Elles capitalisent et diffusent aussi les techniques de production.

La réalisation de ces activités se fait par le renforcement des capacités des producteurs individuels et les OP à travers les formations dispensées sur plusieurs thèmes dont : la conservation des eaux et des sols (techniques de Zaï, demi-lunes, cordons pierreux), la production et l'utilisation de la fumure organique, les traitements de ravines, les bonnes pratiques agricoles. Outre le renforcement des capacités, le MAHRH appuie les OP avec des dons et subventions d'intrants et d'équipements agricoles avec une fréquence plus ou moins régulière suivant les localités.

c) Le Ministère des Ressources Animales (MRA)

Le Ministère des Ressources Animales (MRA) fait partie des acteurs importants de la gestion des ressources naturelles dans la Région du Nord. Par ses structures déconcentrées, il joue un rôle d'appui des OP dans la gestion des ressources naturelles au Nord. En effet, outre ses multiples fonctions dans la production animale (renforcement qualitatif des infrastructures et services de santé animale, contrôle de la qualité des produits d'origine animale, réorganisation de l'élevage traditionnel, promotion de fermes d'élevages privées ou étatiques etc.), il assure la promotion de la pratique des cultures fourragères, de la fauche et conservation de fourrages et les sous produits de récolte.

L'aménagement des zones pastorales ainsi que la délimitation de pistes à bétail, des zones à vocation pastorale et d'aires de pâture, la prévention et la gestion des conflits liés au foncier pastoral et aux ressources naturelles sont aussi des activités réalisées par le MRA et qui contribuent à la gestion des ressources naturelles.

d) L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)

L'INERA est un des quatre instituts de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). C'est une structure publique spécialisée et mandatée pour assurer la formulation, l'exécution et la coordination des recherches environnementales et agricoles au Burkina.

L'INERA intervient dans la région du Nord à partir de son Centre Régional de Recherches Environnementales et Agricoles (CRREA) du Nord-Ouest situé à Di dans la province du Sourou.

Il appuie les projets et programmes de développement de la région en cherchant des solutions aux problèmes posés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. En effet, les projets et programmes de développement ont souvent un volet recherche dont l'essentiel des activités est souvent confié à l'INERA.

En outre, l'INERA répond directement aux sollicitations posées par les producteurs à travers leurs organisations. Les problèmes majeurs posés dans ce sens concernent l'apparition de maladies des plantes. Pour ce faire, l'INERA utilise généralement une démarche dite « Développement Participatif de Technologies ».

Conclusion partielle

Les acteurs étatiques évoqués œuvrent pour trouver des solutions au problème de dégradation continue des terres agricoles et des ressources forestières dans la Région du Nord. Les actions menées par les structures étatiques pour assurer une gestion durable des ressources naturelles sont certes multiples et variées suivant les réalités du milieu et les besoins des bénéficiaires, mais elles restent insuffisantes. C'est pour cette raison que ces actions sont complétées ou appuyées par les opérations mises en œuvre par d'autres types d'acteurs dont les projets et programmes de développement, les ONG et les OP.

3.2.2 Projets et programmes

3.2.2.1 Projets et programmes et leur échelle d'intervention

Le tableau VII donne la situation des projets et programmes interviewés au cours de cette étude dans la Région du Nord.

Tableau VII : Projets et Programmes intervenant dans la GRN de la Région du Nord.

Projets / Programmes	Structures rattachées	Echelle d'intervention
Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées (PSA/RTD)	MAHRH	Nationale
Programme Riz Pluvial (PRP)	MAHRH	Régionale
Projet Promotion de l'Agriculture de Conservation parmi les petits producteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (SCAP)	ACT	Nationale
Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PROFIL)	MAHRH /MEDD	Régionale
Projet de Conservation et de Régénération des Sols et Mesures d'Accompagnement	MAHRH	Régionale
Projet « FAO » de Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux	MEDD	Régionale
Projet d'Appui au Secteur énergétique	MCM	Régionale
Projet Petits Barrages (PPB)	MAHRH	Régionale
Projet Post-inondation d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PPASA)	ONG/Réseau MARP	Régionale
Projet Entreprise Forestière Villageoise	ONG SEMUS	Régionale
Projet Gouvernance Locale des Ressources Forestières	ONG SEMUS	Régionale
Projet Initiative Reverdir le Sahel	ONG/Réseau MARP	Régionale
Programme de Développement Rural Durable (PDRD)	MAHRH	Régionale
Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP)	MAHRH	Régionale
Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT II)	MAHRH	Nationale
Programme FEM/ONG, Micro-finance	MEDD	Nationale
Fondation de France/ Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)	CFSI	Nationale

Source : Données de l'enquête

Les projets et programmes qui interviennent dans la Région du Nord sont diversifiés. Ces projets et programmes embrassent divers domaines dans la gestion des ressources naturelles notamment la foresterie, l'agriculture, l'hydraulique et même la promotion des produits forestiers etc.

Les projets et programmes intervenant dans la Région sont d'envergure régionale et nationale. Ce qui traduit l'importance de leur responsabilité dans la gestion des ressources.

Par ailleurs, ces projets et programmes sont rattachés à différentes structures de tutelle que sont les ministères en charge de la gestion des ressources foncières et les ONGs. Les objectifs globaux poursuivis se résument entre autres à la lutte contre la désertification, la recherche de la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles et le développement local.

Le Projet Initiative Reverdir le Sahel est exécuté concomitamment par l'ONG SEMUS et le Réseau Marp/Burkina. Le projet Post-inondation d'Appui à la Sécurité Alimentaire est mis en œuvre par le Réseau Marp/Burkina et le projet Gouvernance Locale des Ressources Forestières est exécuté par l'ONG SEMUS. C'est le cas aussi du projet SCAP mis en œuvre par l'ONG ACT.

3.2.2.2 Rôle des projets et programmes

Les projets et programmes de développement jouent un rôle d'appui et d'accompagnement des structures étatiques et des organisations paysannes de la région. Ils promeuvent plusieurs techniques dans la gestion des ressources naturelles pour l'amélioration des productions agricoles et partant la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Il s'agit entre autres des techniques de conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols (CES/DRS), du compostage et son utilisation, l'agroforesterie et les bonnes pratiques agricoles en général.

Les projets et programmes constituent les principaux pourvoyeurs de moyens d'accompagnement aux structures étatiques dans l'exécution de leurs activités. La nature des moyens d'accompagnement et d'appuis aux structures varie d'un projet à l'autre.

D'autres appuis de nature diverse tels que la fourniture en intrants pour les expérimentations en milieu paysan, le renforcement des capacités des techniciens sous forme de recyclage au travers des formations dispensées sur divers thèmes relatifs à la gestion des ressources forestières et foncières.

Les projets et programmes apportent également divers appuis aux OP. Ces appuis sont principalement le renforcement des capacités par les formations sur les techniques de gestion des ressources naturelles. Les principaux thèmes dispensés portent sur les techniques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (techniques de zaï, demi-lunes, cordons pierreux etc.), l'agroforesterie (régénération naturelle assistée, mise en défens, haie vive, reboisement, production des plants en pépinière etc.) et de gestion des organisations

etc. Les OP bénéficient également des appuis en matériels agricoles et équipements, en intrants (semences, engrais) et des aménagements de grande superficie de cultures. Certaines OP bénéficient de voyages d'étude organisés par les projets pour s'imprégner des actions menées dans d'autres contrées sur les questions de gestion des ressources forestières et des terres agricoles.

3.2.3 Les Organisations Non Gouvernementales

Les Organisations Non gouvernementales (ONG) recensées dans la Région du Nord et qui interviennent dans la gestion des ressources forestières et les terres agricoles sont au nombre de deux. On distingue l'ONG SEMUS dans la province du Passoré et le Réseau Marp/ Burkina dans la province du Zondoma. Elles exécutent divers projets dans la gestion des ressources naturelles. Le projet Initiative Reverdir le Sahel est mis en œuvre par le Réseau Marp/Burkina et les projets Gouvernance Locale des Ressources forestières et Entreprise Forestière Villageoise par l'ONG SEMUS.

Les ONGs jouent un rôle d'appui et d'accompagnement des producteurs individuels, des OP et des structures étatiques dans la gestion des ressources naturelles. Elles assurent des formations aux agents des structures étatiques sous forme de recyclage, apportent des appuis de nature diverse (formations, appuis en intrants et équipements etc.) aux producteurs individuels et aux OP exerçant dans la gestion des ressources naturelles.

3.2.4 Les Organisations paysannes (OP)

MENTION BIEN

3.2.4.1 Diversité des OP

Dans la Région du Nord il existe une multitude d'OP exerçant dans le domaine de la gestion des ressources forestières et foncières. Ces OP ont la forme juridique des associations, des groupements, des unions et des fédérations.

3.2.4.2 Rôle des organisations paysannes

Les organisations paysannes jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles. La durabilité ou non des ressources est fonction des pratiques de gestion des producteurs individuels organisés au sein des organisations paysannes. Ces pratiques déterminent la gravité ou l'atténuation de la dégradation des ressources. Les bonnes pratiques

telles que les techniques de zaï, de demi-lunes, de cordons pierreux, de protection des arbres etc. sont de nature à assurer la pérennité des ressources. Par contre, les mauvaises pratiques comme la coupe anarchique du bois, le surpâturage ou le brûlis accélèrent la dégradation des ressources. Les organisations paysannes jouent donc un rôle primordial dans la gestion des ressources forestières et foncières.

Certaines OP travaillent à la sensibilisation contre les mauvaises pratiques, puisqu'elles tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation de ces ressources. Elles participent aux réflexions sur les questions relatives à la gestion des ressources forestières et foncières. C'est le cas par exemple de la Fédération Nationale des Groupements Naam qui participe aux différents cadres de concertation provincial, régional et même national sur les questions foncières.

Les principaux rôles joués par chaque catégorie d'acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières sont consignés dans le tableau VIII

Tableau VIII : Synthèse des rôles spécifiques des différents acteurs

Acteurs	*Rôles spécifiques*
Structures étatiques	-Appuis en intrants et équipements -Appuis technique et organisationnel -Renforcement des capacités des producteurs par les formations -Règlement des litiges entre producteurs
Projets/Programmes	- Appuis technique et organisationnel - Introduction de nouvelles technologies - Renforcement des capacités des producteurs par les formations -Appuis des structures étatiques en moyens de déplacements et de formations sous forme de recyclage
ONGs	- Appuis technique et organisationnel - Introduction de nouvelles technologies - Renforcement des capacités des producteurs par les formations -Appuis des structures étatiques en moyens de déplacements et de formations sous forme de recyclage
Organisations paysannes	-Application des nouvelles technologies enseignées - Expérimentation de nouvelles technologies -Sollicitation des appuis

Source : Données de l'enquête

Le tableau VIII indique qu'il existe des spécificités entre les différentes catégories d'acteurs d'où l'importance des synergies dans les interventions.

3.3 Domaines et approches d'intervention des acteurs

3.3.1 Principaux thèmes traités par les acteurs de GRN dans le Nord

Les différents acteurs interviennent dans plusieurs domaines et utilisent des approches plus ou moins spécifiques pour les mettre en œuvre. Le tableau IX récapitule les principaux thèmes traités et la proportion des acteurs qui les mettent en œuvre.

Tableau IX : Principaux thèmes traités et proportion des acteurs.

Thèmes traités	*Proportion (%)*
Agroforesterie	72,7
Bonnes pratiques agricoles	79,5
CES/DRS	78,4
Fumure organique	82,9

Source : Données de l'enquête

Le tableau IX montre la diversité des domaines d'activités des acteurs de GRN dans la Région du Nord. L'agroforesterie, les actions de CES/DRS et les bonnes pratiques agricoles restent les activités les plus menées avec des fréquences respectives de 72 %, 78 % et 79 %. Cela serait probablement à cause de la dégradation des terres et des ressources forestières dans la Région. Les actions de CES/DRS et d'Agroforesterie menées montrent la gravité de la dégradation des ressources dans la Région.

Certains acteurs ont des activités plus diversifiées que d'autres (Tableau X).

Tableau X Proportion (%) des acteurs par thèmes traités

Thèmes/Acteurs	*Organisations Paysannes*	*Projets et Programmes*	*ONG*	*Structures étatiques*
Techniques Agroforestières	74,3	61,5	100	84,6
Bonnes pratiques Agricoles	84,1	53,8	50	92,3
Techniques CES/DRS	77,3	46,1	100	76,9

Source : Données de l'enquête

Plus de la moitié des acteurs abordent les techniques de CES/DRS, d'agroforesterie, de la production et l'utilisation de la fumure organique.

3.3.2 Formes d'intervention des différents acteurs

Les formations pour le renforcement des capacités sont la forme d'intervention la plus adoptée par les différents acteurs (Tableau XI). L'appui en intrants et équipements est surtout l'œuvre des projets et programmes ainsi que des ONGs. Les aides mutuelles qui sont essentiellement l'œuvre des organisations paysannes sont constituées des travaux champêtres en commun au moment des périodes de pointe de la campagne agricole. A cela s'ajoute aussi les échanges sur les nouvelles pratiques acquises par certaines OP lors de formations.

Tableau XI : Fréquence (%) des actions menées par acteur

Acteurs	*Appui en intrants et équipements*	*Appuis financiers*	*Aide mutuelle*	*Formation / Renforcement des capacités*	*Total*
Organisations paysannes	27,5	0	30	32,4	100
Projets/programmes	40	16,6	0	43,3	100
Services étatiques	35	0	0	65	100
ONGs	50	0	0	50	100

Source : Données de l'enquête

3.3.3 Principales approches de vulgarisation

La sensibilisation et appuis conseils constituent les principales démarches méthodologiques des acteurs (Tableau XII).

Tableau XII : Fréquence (%) des démarches méthodologiques utilisées par acteur

Acteurs	*Champs écoles paysans*	*Parcelles de démonstration*	*Paysans innovateurs/pilotes*	*Sensibilisation/ appui conseil*	*Total*
Organisations paysannes	8,6	23,9	13,3	54,2	100
Projets/programmes	4,7	14,2	19,0	61,9	100
Services étatiques	17,2	20,6	17,2	44,8	100
ONGs	5,7	7,8	35,2	51,1	100

Source : Données de l'enquête

Les parcelles de démonstration sont aussi utilisées par les acteurs dans la vulgarisation de leurs techniques ou de nouvelles technologies en milieu paysan. L'ensemble des acteurs utilisent cette démarche méthodologique mais reste encore faible. Par contre les champs écoles paysans sont exploités en majorité par les structures étatiques.

3.3.4 Principales difficultés rencontrées par les acteurs de GRN

Dans la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, les différents acteurs rencontrent plusieurs difficultés (figure 2).

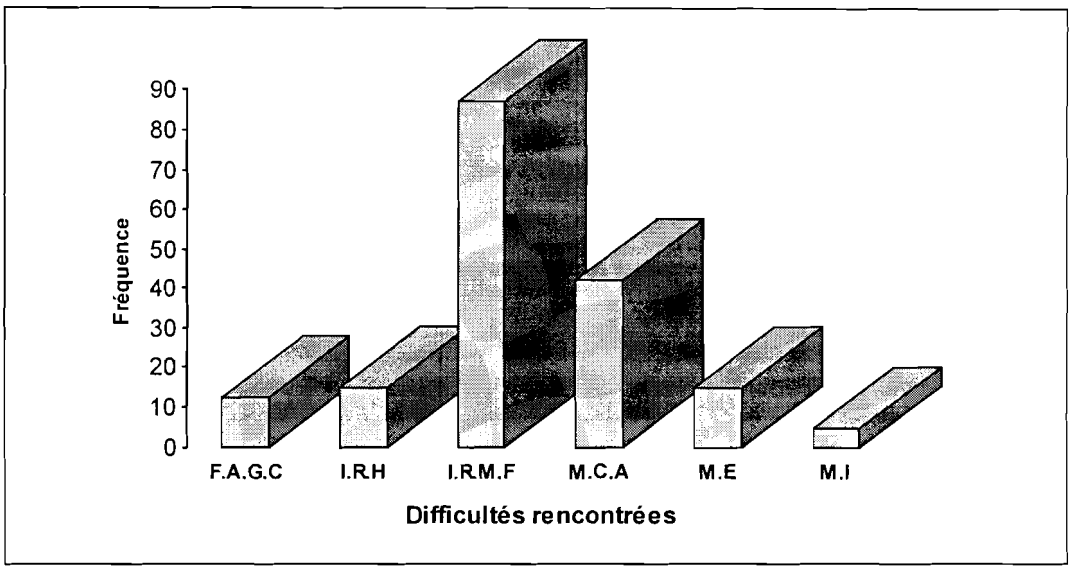

Légende. F.A.G.C : Faible Adhésion du Groupe Cible ; I.R.H : Insuffisance des Ressources Humaines ; I.R.M.F : Insuffisance des Ressources Matérielles et Financières ; M.C.A : Manque de Concertation avec les autres Acteurs ; M.E : Manque d'Eau ; M.I : Manque d'Informations

Figure 2 : Principales difficultés rencontrées par les différents acteurs

L'insuffisance des ressources matérielles et financières constitue la principale difficulté évoquée par l'ensemble des acteurs. Cependant, les conditions naturelles du milieu très drastiques exigent l'utilisation d'équipements agricoles lourds. Le manque de matériels appropriés tels les charrettes, les tracteurs, les charrues etc. au niveau des OP par exemple constitue un facteur défavorable à la réalisation des sites anti-érosifs (zaï, cordons pierreux, demi-lunes). Au niveau des structures étatiques, l'absence de ces ressources constitue un frein à l'appui et à la vulgarisation des techniques agricoles et au suivi régulier des activités des OP.

Le manque de concertation entre les différentes catégories d'acteurs évoqué est tout aussi une difficulté majeure avec des effets négatifs sur l'efficacité des efforts pour la gestion durable des ressources forestières et foncières dans la Région.

Une analyse détaillée montre que la fréquence des différents types de difficultés varie suivant les catégories d'acteurs : Tableau XIII

Tableau XIII : Fréquence (%) des difficultés rencontrées par acteur

	Organisations Paysannes	*Projets/programmes*	*Services étatiques*	*ONGs*
Faible adhésion du groupe cible	3,7	11,8	16,1	0
Insuffisance des ressources humaines	1,8	18,4	25,8	33,3
Insuffisance des ressources matérielles et financières	57	11,8	45,3	0
Manque de concertation avec les autres acteurs	24,3	53	6,4	66,7
Manque d'eau	12,2	0	0	0
Manque d'information	1	5	6,4	0
Total	100	100	100	100

Source : Données de l'enquête

Le tableau XIII indique que les difficultés communes à l'ensemble des acteurs sont l'insuffisance des ressources matérielles et financières et le manque de concertation entre les classes d'acteurs. De façon spécifique, le manque de ressources humaines constitue une forte contrainte pour les structures étatiques et les projets et programmes. Certains groupements et associations de producteurs évoquent le manque d'eau comme une difficulté majeure dans les cultures de saison sèche (cultures maraîchères).

3.4 Relations entre les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières

Les principaux intervenants dans la gestion des ressources forestières et foncières de la Région du Nord entretiennent des relations de collaboration ou de partenariat entre eux. La nature des relations varie selon les acteurs. Plusieurs types de relations existent et se situent à deux niveaux :

- les relations entre les acteurs de même catégorie ;
- les relations entre les acteurs de catégorie différente.

3.4.1 Relations entre acteurs de même catégorie

3.4.1.1 Relations entre les structures étatiques

Les structures étatiques entretiennent des relations de collaboration entre elles à tous les niveaux de l'échelle départemental jusqu'au niveau national (Figure 3).

Les actions entreprises dans la gestion des ressources forestières et foncières par chaque acteur ne sont cependant pas menées de façon concertée, même s'il existe quelquefois

des concertations sur certains sujets épineux telle la question foncière. Seulement 8 % des structures étatiques affirment entretenir de façon permanente des relations de collaboration avec leurs pairs.

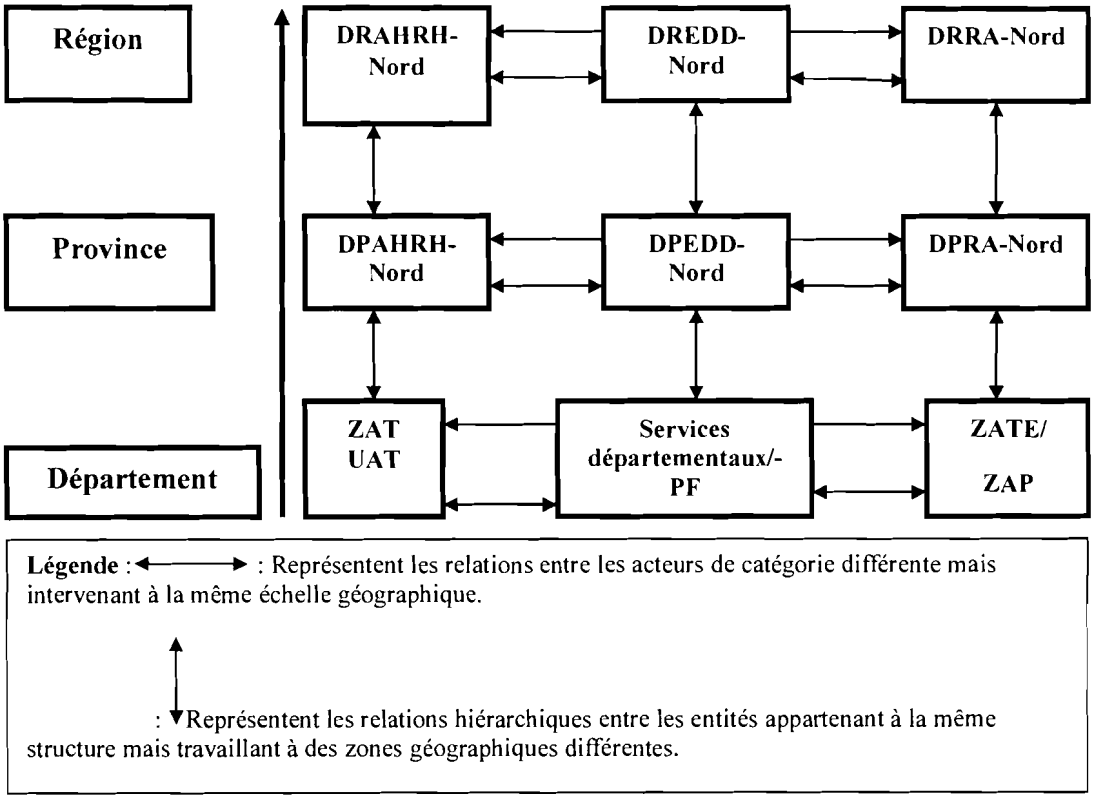

Figure 3 : Relations entre structures étatiques

3.4.1.2 Relations entre les projets et programmes

Les différents projets et programmes entretiennent des relations de partenariat. Mais ce partenariat n'est pas formel dans la plupart des cas, hormis l'exemple du projet SCAP qui travaille en partenariat avec le Programme de Développement Rural Durable sur la base d'une convention.

3.4.1.3 Relations entre ONGs

Les deux ONGs enquêtées révèlent avoir des relations de partenariat entre elles. Ces relations sont formalisées par la signature d'un protocole d'accord de collaboration. Dans ce sens, l'ONG Réseau MARP/Burkina et l'ONG SEMUS exécutent en collaboration le projet Initiative Reverdir le Sahel dans la même région mais dans des localités différentes. Ce projet traite essentiellement de la régénération naturelle assistée dans la Région.

3.4.1.4 Relations entre OP

Il existe des relations de collaboration entre les organisations paysannes de la Région. Ces relations sont pour la plupart des cas non formelles. Parmi les OP interrogées, environ 18% affirment avoir une relation de collaboration avec une autre. Certaines OP se concertent régulièrement pour échanger sur les techniques de conservation des eaux et des sols. C'est par exemple le cas du réseau des paysans innovateurs du Zondoma avec celui du Yatenga. En plus ces paysans innovateurs sont parfois sollicités par la Fédération Nationale des Groupements Naam pour dispenser des formations aux autres groupements membres qui en expriment le besoin.

3.4.2 Relations entre les acteurs de catégories différentes

Les principaux acteurs de gestion des ressources naturelles dans la région du Nord entretiennent des relations de collaboration ou de partenariat plus ou moins étroites. Le tableau XIV indique la fréquence de collaboration avec au moins un autre acteur. La nature de la collaboration pouvant être formelle ou non formelle.

Tableau XIV: Fréquence de collaboration entre acteurs

Catégories d'acteurs	*Fréquence de collaboration (%)*
Organisations Paysannes	100
Projets/programmes	92,8
ONGs	100
Structures étatiques	92,3

Source : Données de l'enquête

Toutes les structures entretiennent au moins une relation de collaboration ou de partenariat avec un autre acteur. De façon spécifique, les relations entre les acteurs varient d'une catégorie à une autre : Tableau XV

Tableau XV : Fréquence des collaborations entre les différentes catégories d'acteurs

	Structures étatiques	*Organisations Paysannes*	*Projets/Programmes*	*ONGs*	*Total*
Structures étatiques	8,5	68	18,5	5	100
Organisations Paysannes	48,9	18,8	25,6	6,7	100
Projets/Programmes	26,5	50	12,2	11,3	100
ONGs	16,6	41,6	29,3	12,5	100

Source : Données de l'enquête

3.4.2.1 Relations entre les structures étatiques et leurs principaux partenaires

Les structures étatiques collaborent avec les autres catégories d'acteurs exerçant dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord comme l'indique le tableau XV. Elles entretiennent plus de relations avec les organisations paysannes. La part des relations entretenues représente environ 68%. Les projets et programmes constituent le second partenaire des structures étatiques dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord. Cette collaboration est de nature formelle car elle est marquée par la signature de protocoles d'accord de collaboration ou protocoles cadres entre les deux acteurs au niveau régional et des protocoles d'exécution au niveau provincial.

Il est nécessaire de relever que les projets et programmes sont dans la plupart des cas rattachés aux différents ministères qui ont en charge la gestion des ressources naturelles. 65 % des projets et programmes enquêtés sont rattachés aux ministères. D'autres projets sont plutôt exécutés par des ONGs. Environ 35 % des projets et programmes sont exécutés par des ONGs dans la Région du Nord.

Les relations entre les structures étatiques et les ONGs dans la gestion des ressources naturelles restent faibles avec une part d'environ 5%. Les ONGs qui développent leurs activités dans le cadre de projets ont pratiquement les mêmes relations que celles entretenues par les projets et programmes avec les structures étatiques. Toutes les deux ONGs enquêtées travaillent en collaboration avec les structures étatiques.

Le tableau XVI présente la synthèse des apports des structures étatiques à leurs principaux partenaires dans la gestion des ressources forestières et foncières.

Tableau XVI : Synthèse des apports des structures étatiques à leurs partenaires

	Principaux partenaires			
	Organisations paysannes	Projets/programmes	ONGs	Structures étatiques
Structures étatiques	- Appuis techniques ; - Appuis organisationnels ; - Appui en intrants et équipements ; - Renforcement des capacités/formations ; - Aménagements agricoles ; - Règlement de litiges ; - Sensibilisation	- Suivi des activités ; - Appuis en formations ; - Appuis en aménagements ; - Mise en place des parcelles de démonstration ; - Appui à l'organisation paysanne ;	- Suivi des activités - Appui en formations ; - Appuis en aménagement ; - Mise en place de parcelles de démonstration ; - Appui à la structuration paysanne ;	- Concertation ; - Echange d'informations ; - Appuis techniques

Source : Données de l'enquête

3.4.2.2 Relations entre projets/programmes et ses principaux partenaires

Il existe des relations de collaboration entre les projets et programmes et leurs principaux partenaires que sont les structures étatiques, les ONGs et les organisations paysannes (Tableau XV).

Les projets et programmes entretiennent plus de relations avec les OP que les autres catégories d'acteurs. Environ 50% des relations partenariales des projets et programmes sont attribuées aux OP. Ces relations sont de nature formelle car la plupart de ces projets ont pour principale cible les producteurs regroupés au sein des organisations paysannes. L'appui des projets et programmes aux organisations paysannes intervient sur la demande des OP. Toutes les OP enquêtées qui bénéficient de l'appui des projets et programmes reconnaissent avoir sollicitées cet appui. Les appuis sont constitués des renforcements des capacités, des appuis en intrants et équipements agricoles, des aménagements de périmètres et quelquefois des appuis financiers. En contre partie, les OP expérimentent les nouvelles technologies apportées par les projets et programmes dans la lutte contre la dégradation des ressources forestières et foncières.

Les projets et programmes ont aussi des relations de partenariat avec les structures étatiques. Ces relations représentent environ 26% et sont toutes formelles. Les projets et programmes appuient les structures étatiques en matériels notamment en moyens de

déplacement (plus carburant) pour rendre les services des structures étatiques plus proches des populations. Le renforcement des capacités des techniciens sous forme de recyclage au travers des formations dispensées sur divers thèmes relatifs à la gestion des ressources forestières et foncières. Outre ces appuis et accompagnements, ils interviennent en appui des agents dans l'exécution de leurs activités sur le terrain.

Les projets et programmes entretiennent d'autres relations avec les ONGs évoluant dans la Région. Mais ces relations sont de nature non formelle et se limitent à des échanges d'expériences. C'est le même type de relations qui existent entre les différents projets et programmes. Les apports des projets et programmes à leurs partenaires sont résumés dans le Tableau XVII.

Tableau XVII : Synthèse des contributions des projets et programmes à leurs principaux partenaires

	Principaux partenaires			
	Structures étatiques	Organisations paysannes	ONGs	Projets/Programmes
Projets et programmes	- Appuis en matériels ; - Appuis en intrants ; - Dotations en carburant ; - Renforcement des capacités ; - Assistance technique; -Echange d'expérience;	- Renforcement des capacités/Formations - Appuis en intrants - Appuis en équipements agricoles - Aménagements - Appuis financiers - Voyages d'étude	-échange d'expérience ; - Faible concertation	- Collaboration ; - Echange d'expérience ;

Source : Données de l'enquête

MENTION BIEN

3.4.2.3 Relations entre ONGs et les autres acteurs de gestion des ressources forestières et foncières

Les ONGs intervenant dans la gestion des ressources forestières et foncières ont des relations de collaboration avec les autres acteurs (Tableau XV).

Les ONGs entretiennent plus de collaboration avec les OP, 41 %, contre 29 % pour les projets et programmes et 16% pour les structures étatiques. Les relations des ONGs avec les OP et les structures étatiques sont identiques à celles entretenues par les projets et programmes avec ces mêmes catégories d'acteurs. Les ONGs pour la plupart exécutent des projets de gestion des ressources naturelles dans la Région.

Les apports des ONGs aux autres catégories d'acteurs dans la gestion des ressources naturelles sont résumés dans le tableau XVIII.

Tableau XVIII : Apports des ONGs dans la collaboration avec ses partenaires

	Principaux partenaires			
	Structures étatiques	Projets/programmes	Organisations paysannes	ONGs
ONGs	- Appuis en intrants ; - Dotations en matériels roulants et carburants ; - Renforcement des capacités ; -Assistance technique; -Echange d'expérience.	- Concertation ; - Echanges d'expérience ;	- Renforcement des capacités/Formations ; - Appuis en intrants ; - Appuis en équipements agricoles ; - Renforcement des capacités organisationnelles ; - Appuis financiers ; - Voyages d'étude ; - Aménagements agricoles.	- Collaboration ; - échange d'informations ; - Exécution de projet commun ; - Bilan des activités ;

Source : Données de l'enquête

3.4.2.4 Relations OP et ses principaux partenaires

Les organisations paysannes qui constituent les bénéficiaires des appuis des autres acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières affirment entretenir plus de relations de collaboration avec les structures étatiques (Tableau XV).

Les OP entretiennent plus de relations avec les structures étatiques. Mais la nature de ces relations est dans la plupart des cas non formelle. Au regard des OP enquêtées, 50 % déclarent avoir une relation de collaboration avec au moins une structure étatique. Certaines OP appliquent les technologies enseignées par les structures étatiques sur la gestion durable des ressources naturelles, expérimentent aussi de nouvelles technologies et échangent des expériences en matière de gestion des ressources naturelles. La synthèse des apports des OP dans la collaboration avec les autres catégories d'acteurs se résume dans le tableau XIX.

Tableau XIX : Apports des OP dans la collaboration avec les autres catégories d'acteurs

	Principaux partenaires			
	Structures étatiques	Projets/programmes	ONGs	Organisations paysannes
Organisations paysannes	- sollicitation des appuis ; - Applications de technologies enseignées ; - Expérimentation de nouvelles technologies ; - Echange d'expérience	- Expositions de difficultés ; - Expérimentation de nouvelles technologies ; - Echange d'expérience ; - Propositions de solutions.	- Expositions de difficultés ; - Expérimentation de nouvelles technologies ; - Echange d'expérience ; - Propositions de solutions.	- Echange d'expérience ; - Entraides ; - Echange d'informations

Source : Données de l'enquête

Le tableau XX présente la synthèse des principaux échanges entre les différentes catégories d'acteurs.

Tableau XX : Synthèse des principaux échanges entre les acteurs

	Types de collaborations, partenariat					
Activités	S.Etat/OP	S.Etat/ONG	S.Etat/PP	PP/OP	PP/ONG	ONG/OP
Sensibilisation	X			X		X
Crédit/financement		X	X	X		X
Renforcement capacités	X	X	X	X		X
Aménagements	X			X		X
Champs écoles				X		X
Parcelles de démonstrations	X			X		X
Visites d'échanges	X	X	X	X	X	X
Concertation		X	X		X	

Source : Données de l'enquête

Légende : OP = Organisation paysanne ; PP= Projets et Programmes ; S.Etat= Structures étatiques

La figure 4 présente la synthèse des relations qu'entretiennent les différents acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières.

Figure 4 : Synthèse des relations entre les différents acteurs

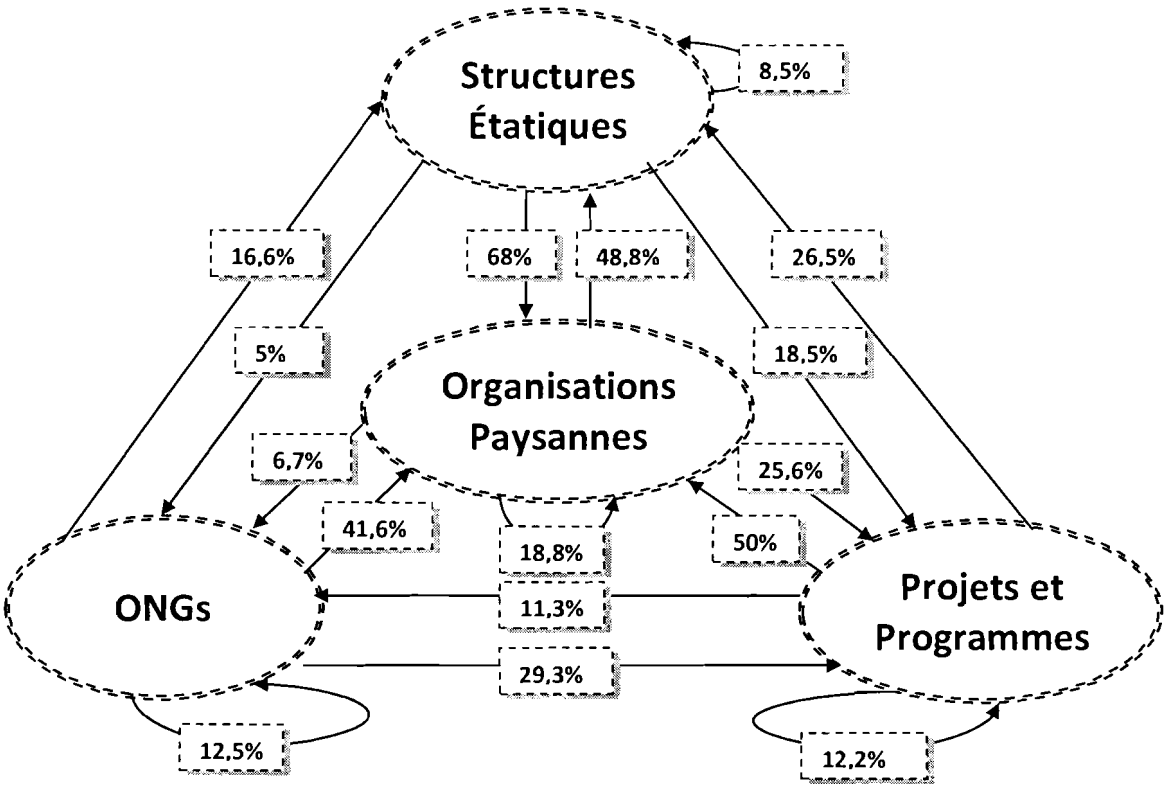

Les différentes catégories d'acteurs entretiennent des relations entre elles. Les organisations paysannes sont les principaux bénéficiaires des actions des autres catégories d'acteurs. Elles ont le plus de relations avec les autres acteurs. La faible collaboration entre les organisations paysannes (18%) pourrait s'expliquer par l'entretien de relations conflictuelles ou de concurrence entre elles afin de bénéficier des appuis des projets/programmes et des ONGs.

Quant aux structures étatiques, la faible collaboration (8 %) pourrait s'expliquer par le coût de la collaboration. Elles justifient cette faible collaboration par le manque de moyens financiers nécessaire à l'organisation de séances de concertation sur les questions relatives à la gestion des ressources forestières et foncières.

Les projets et programmes ainsi que les ONGs intervenant dans la gestion des ressources forestières et foncières entretiennent aussi de faibles relations de collaboration. Le taux de collaboration est d'environ 12 % entre chaque catégorie d'acteur. Ce faible taux pourrait s'expliquer par la spécificité des actions entreprises par chaque projet ou programme et ONG.

3.4.2.5 Cadres de concertation régional et provincial

Il existe dans la région du Nord deux cadres de concertation aux niveaux régional et provincial. Ces cadres ont été mis en place suite au décret présidentiel N°2009-PRES/PM/MEF/MATD portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé aux niveaux régional, provincial et communal. Ils sont des structures consultatives regroupant les acteurs de développement présents et /ou intervenant aux niveaux régional, provincial et communal. Ils ont pour vocation d'être des espaces de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales (article 3, chapitre 2).

Le cadre de concertation régional est présidé par le gouverneur de la région et se tient chaque trimestre. Il regroupe les directeurs régionaux des services techniques étatiques, les responsables des projets et programmes de la région, les responsables des organisations non gouvernementales, les responsables des organisations syndicales, les représentants des autorités religieuses et coutumières, les responsables des organisations paysannes etc. Au cours de ces rencontres chaque acteur présente la synthèse de ses activités réalisées et ses programmations, ainsi que les difficultés rencontrées.

Le cadre de concertation provincial est créé dans chaque province par le Haut Commissaire et se tient mensuellement. Les participants à ce cadre de concertation sont les mêmes que ceux du cadre régional mais au niveau provincial.

A l'issue de ces rencontres, des propositions d'amélioration des stratégies d'intervention des acteurs sont apportées. Ces cadres constituent aussi des occasions de partage d'expérience et de connaissances dans tous les domaines de développement.

Cependant, force est de constater que ces cadres de concertation institués pour de meilleures concertations entre acteurs pour de prises de décision concertées et consensuelles se tiennent rarement ou ne fonctionnent pratiquement pas dans la plupart des cas. La contrainte majeure soulignée est le manque de ressources financières pour l'organisation des sessions.

En outre, ces cadres de concertation ne sont pas institués uniquement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles mais dans tous les domaines de développement rural. Les questions relatives à la gestion des ressources naturelles sont donc souvent peu évoquées.

3.5 Collaboration des différents acteurs avec les réseaux formels dans la gestion des ressources naturelles.

Les principaux acteurs identifiés et caractérisés entretiennent des relations de partenariat avec les réseaux intervenants dans la Région. Ces réseaux d'acteurs sont la Confédération Paysanne du Faso, la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina et le Réseau de la Pomme de Terre du Burkina. Ces trois réseaux d'acteurs ont leurs sièges à Ouagadougou. Mais ces relations restent faibles. Le tableau XXI donne la proportion des différents acteurs collaborant avec au moins un réseau.

Tableau XXI : Proportion (%) des acteurs sur la collaboration avec un réseau

Catégories d'acteurs	*Fréquence de non collaboration avec un réseau*	*Fréquence de collaboration avec un réseau*	*Total*
Organisations Paysannes	73,1	26,9	100
Projets/programmes	38,4	61,5	100
ONGs	0	100	100
Structures étatiques	92,3	7,6	100

Source : Données de l'enquête

Les structures étatiques et les organisations paysannes interrogées collaborent moins ou n'appartiennent pas à un réseau intervenant dans la Région.

Mais il convient de relever que ce sont les projets / programmes et les ONGs qui travaillent en partenariat avec les réseaux intervenant dans la Région. Parmi ceux-ci, près de 80% soutiennent avoir au moins une relation de partenariat avec des réseaux. Le partage d'expérience en matière de gestion des ressources naturelles est la principale ressource échangée entre les réseaux et les projets/programmes et ONGs. Les Organisations paysannes qui collaborent avec les réseaux bénéficient de formations sur la gestion des organisations et quelquefois des appuis en intrants et équipements agricoles.

Les acteurs n'ayant aucune relation avec les réseaux avancent plusieurs raisons pour justifier cette absence de collaboration (Tableau XXII).

Tableau XXII : Proportion des acteurs (%) sur la justification d'absence de collaboration avec un réseau

Catégories d'acteurs	*Aucune information sur un réseau existant*	*Absence de réseau dans la zone*	*Ne voit pas l'intérêt de travailler en réseau*	*Total*
Organisations Paysannes	50	32,4	17,6	100
Projets/programmes	7,6	92,4	0	100
Structures étatiques	15,3	84,7	0	100

Source : Données de l'enquête

Il indique que la majorité des acteurs n'ont pas l'information sur l'existence d'un réseau d'acteurs de gestion des ressources naturelles intervenant dans la Région. Alors que d'autres soutiennent savoir l'existence de l'intervention de réseaux dans la Région mais ces réseaux n'interviennent pas dans leurs localités. En outre, les structures qui déclarent ne pas voir l'intérêt ou l'importance de travailler en réseau se rencontrent uniquement parmi les OP.

Par rapport à la mise en place d'un réseau d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la Région, les différents acteurs se sont prononcés. Le tableau XXIII donne les proportions des acteurs intéressés à la mise en place d'un réseau d'acteurs.

Tableau XXIII : Proportion (%) des acteurs intéressés à la mise en place de réseaux

Catégories d'acteurs	*Non intéressés*	*Intéressés*	*Total*
Organisations Paysannes	4,5	95,5	100
Projets/programmes	0	100	100
Structures étatiques	8,7	91,3	100
ONGs	0	100	100

Source : Données de l'enquête

Environ 96% des enquêtés trouvent nécessaire la mise en place d'un réseau d'acteurs exclusivement dans la gestion des ressources naturelles dans la Région du Nord. Cet intérêt se justifie par les nombreux avantages liés au travail en réseau. En effet, dans la littérature, le réseautage permet la réunion ou la confédération des acteurs pour plaider une cause ou pour s'opposer à une opinion. Il permet aussi de promouvoir des mécanismes d'échange d'informations et d'expériences nécessaires pour un engagement efficace dans l'application des stratégies de développement dans la gestion durable des ressources naturelles.

Par contre, seulement 4% des acteurs sont réticents à la mise en place d'un réseau d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la Région. Cette réticence se justifie selon les producteurs par le fait qu'il existe déjà de nombreuses structures intervenant dans la gestion des ressources naturelles dans la Région qu'il convient de soutenir.

3.6 Modalités proposées pour la mise en place de réseaux

Plusieurs modalités ont été proposées par les acteurs pour la mise en place de réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la Région. Ces modalités comportent différentes étapes qui se résument comme suit :

3.6.1 Sensibilisation des acteurs

Une sensibilisation à grande échelle de l'ensemble des catégories d'acteurs et surtout les organisations paysannes sur les avantages du travail en réseau. Tous les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles doivent être fortement impliqués.

3.6.2 Définition des règles

La seconde étape proposée est la rédaction de textes règlementaires (statuts et règlements intérieurs) des réseaux. Ces textes doivent être amendés et adoptés en assemblée générale par tous les acteurs. La création de réseaux interviendra par la mise en place d'un comité de gestion comportant les représentants de chaque catégorie d'acteur élus en assemblée générale. Mais l'adhésion des acteurs doit être volontaire et conditionnée par le respect des textes adoptés pour le fonctionnement du réseau. A ce niveau également, tous les acteurs interrogés approuvent la démarche.

3.6.3 Envergure du réseau

La troisième étape concerne l'envergure du réseau. Plusieurs propositions ont été faites à ce niveau. Environ 52% des acteurs enquêtés suggèrent un réseau par province. Cette proposition se justifie par le fait que le réseautage est encore une stratégie nouvelle qui nécessite une meilleure organisation à petite échelle avant de s'étendre au niveau régional voire national. Par contre, 38% des acteurs pensent que le réseau devrait se constituer à la base, c'est-à-dire au niveau départemental. Cette proposition a été essentiellement faite en majorité par les OP. Elles justifient cette proposition par la meilleure organisation des différentes catégories d'acteurs au niveau départemental, la maîtrise du milieu et la connaissance des acteurs dynamiques. 10% des acteurs pensent qu'un réseau au niveau régional est plus indiqué. Le choix de l'échelle régionale est fondée sur non seulement la hiérarchisation des structures étatiques mais aussi la facilité qu'ont les structures régionales d'établir des partenariats au niveau national et même international à même d'apporter leur expérience à la nouvelle structure.

3.7 Discussions

Dans la Région du Nord, il existe une diversité d'acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des ressources forestières et foncières. Il s'agit des structures étatiques, des projets et programmes, des organisations non gouvernementales et des organisations paysannes. Cette diversité pourrait constituer un atout pour la Région dans la gestion durable des ressources si l'ensemble de ces acteurs interviennent en synergie d'action.

Les différents acteurs de gestion des ressources forestières et foncières de la Région, traitent prioritairement des thèmes de CES/DRS et d'agroforesterie pour faire face à la dégradation continue des ressources forestières et foncières. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ce sont ces techniques qui sont plus appropriées pour faire face à la dégradation continue des ressources. En outre, l'on se trouve dans une zone où les terres sont fortement dégradées, exposées à l'érosion et où la menace de la désertification est très forte. Les actions menées sont la construction des sites anti-érosifs tels que les cordons pierreux, les digues filtrantes, les demi-lunes, les diguettes, les haies vives, le paillage et le zaï. Ces technologies permettent la réhabilitation et ou la conservation des sols. De façon générale, les acteurs combinent ces technologies afin de bénéficier de leurs effets synergiques (Kaboré et al, 2003). Ainsi, l'installation des cordons pierreux peut s'accompagner de la réalisation des techniques de régénération naturelle assistée ou la mise en place de bandes enherbées. Ces techniques permettent à la fois de restaurer les paysages naturels, la fertilité des sols, et par ricochet l'augmentation de la quantité et de la qualité de la production. Aussi, les travaux de Barro et Zougmore (2005) qui, en expérimentant le zaï à Pougyanga dans la Région du Nord ont trouvé que le zaï permettait d'accroître le rendement des cultures par rapport aux grattages simples à la daba. La combinaison de ces technologies constitue une performance des acteurs dans la gestion durable des ressources forestières et foncières. Par contre, les techniques de traitements des ravines et de paillage sont faiblement abordées. Cela se justifie selon les acteurs par le coût élevé pour les traitements de ravines et une insuffisance de biomasse pour le paillage, dans un contexte où les résidus de cultures servent à plusieurs usages (alimentation du bétail, combustible etc.). Aussi, le paillage est une technique dont la promotion est très récente.

La sensibilisation et appuis conseils constituent les principales démarches méthodologiques des acteurs. Cela pourrait s'expliquer par le faible taux d'alphabétisation de

la population de la Région (21%), ce qui nécessite des interventions plus rapprochées pour une meilleure compréhension des thèmes dispensés.

Les acteurs de la Région entretiennent des relations de collaboration ou de partenariat. Ces relations se situent à deux niveaux : un niveau horizontal où les acteurs coopèrent par catégorie ou type et un niveau vertical dans lequel les acteurs collaborent entre eux. Cependant, la nature de ces collaborations est dans la plupart des cas faible et non formelle. Il s'agit de simples relations de collaboration où les échanges se limitant à des questions administratives comme l'indique environ 70% des structures étatiques déconcentrées. Le partenariat ne s'observe véritablement qu'entre les projets ou programmes, les structures étatiques et les ONGs qui constituent les acteurs institutionnels. Les organisations paysannes bénéficiaires des actions des acteurs institutionnels approuvent l'existence d'une collaboration avec les autres acteurs, mais cette collaboration semble unidirectionnelle. En effet, environ 58% de ces organisations soutiennent que leurs opinions ne sont pas prises en compte lors des échanges avec les autres acteurs et que les projets et programmes ainsi que les ONG ne travaillent apparemment pas à assurer la pérennité des activités en cas de leur retrait.

Les cadres de concertation institués ont pour but de rassembler tous les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'actions communes dans tous les secteurs de développement rural. Ces cadres qui ne sont pas spécifiques à la gestion des ressources naturelles pourraient formaliser ces collaborations mais se révèlent non permanents ou se tiennent irrégulièrement faute de moyens financiers. Ces éléments traduisent la faiblesse de concertation réelle entre les acteurs sur les questions spécifiques à la gestion des ressources.

La faible collaboration entre les organisations paysannes pourrait se justifier aussi par le faible taux d'alphabétisation des populations de la Région estimé à 21%. Cette situation de la population ne semble pas être propice à la mise en commun des efforts par les différentes couches de la population pour une gestion concertée des ressources dans la Région.

En matière de collaboration avec les réseaux qui exercent dans la gestion des ressources naturelles, l'on note une très faible collaboration. En effet, environ 26% des organisations paysannes et 7% des structures étatiques coopèrent avec un réseau. Cette faible collaboration avec les réseaux pourrait s'expliquer par l'absence ou la faible présence de réseaux intervenant dans la Région.

L'absence de réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles basée dans la Région pourrait se justifier par la faible concertation des principaux acteurs de gestion des ressources naturelles. Une concertation régulière de ces acteurs sur les actions à entreprendre dans la Région provoquera la nécessité de la création d'un réseau au sein duquel tous les acteurs impliqués s'y retrouvent pour examiner toutes les questions relatives à la gestion des ressources naturelles. En effet, les grandes institutions comme la CEDEAO et l'UICN trouvent indispensable la création de réseaux dans la gestion des ressources naturelles. Elles relèvent que la mise en réseau est très importante pour le développement durable en matière de ressources naturelles. Par ailleurs, elles font part de la riche expérience du Ghana en matière de réseautage, des progrès effectués au niveau de la société civile au cours des dernières années tout en évoquant les bénéfices engendrés, à savoir utilisation efficiente des ressources naturelles, élimination des duplications des actions, etc. Pour ces institutions, les partenaires gouvernementaux doivent contribuer au renforcement des capacités de la société civile et à la mise en place des mécanismes de création et de renforcement des réseaux ; la conservation des ressources devant être faite en partenariat.

3.8 Suggestions et recommandations

Au regard des difficultés que rencontrent les acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières particulièrement dans la région du Nord du Burkina Faso, des suggestions et des recommandations s'avèrent nécessaires pour améliorer la gestion des ressources. Nous suggérons de :

- **Renforcer les capacités des organisations paysannes sur les textes régissant la gestion des ressources naturelles**

MENTION BIEN

La gestion durable des ressources naturelles se trouve contrariée en l'absence de sécurisation foncière et donc d'arbitrage sur les conflits fonciers. Une phase capitale de la gestion des ressources naturelles, c'est d'abord d'avoir une gestion foncière concertée, légitime et acceptée par tous les acteurs. La méconnaissance des textes législatifs et réglementaires sur les ressources foncières et forestières par les organisations paysannes constitue un désavantage pour ces acteurs. Il s'avère donc nécessaire de sensibiliser ces acteurs par des formations sur la loi sur le foncier, le code de l'environnement et le code forestier en vigueur au Burkina Faso. Aussi, rendre accessible et disponible ces textes par la traduction en langues locales.

- **Informer et impliquer les organisations paysannes**

Il existe déjà des actions allant dans ce sens mais elles restent insuffisantes. Les autres catégories d'acteurs doivent impliquer les organisations paysannes dans le processus de prise de décision sur les actions à mener dans la gestion des ressources naturelles. Cela pourrait se faire par la sensibilisation et la formation de celles-ci sur la nécessité et l'importance d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Ces formations pourraient aussi contribuer non seulement à leur renforcement organisationnel mais aussi sur les bonnes pratiques visant à la lutte contre la désertification. L'implication effective des OP permet à chaque acteur de jouer pleinement son rôle.

- **Développer et renforcer le partenariat et la collaboration entre les acteurs**

Le développement et le renforcement du partenariat sont primordiaux à la gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Nord. Ceci permet de rechercher des appuis auprès des partenaires techniques et financiers (renforcement des capacités, moyens, élaboration de micro projets). Les acteurs d'appui doivent agir de façon concertée et consensuelle pour déterminer les domaines d'intervention prioritaires, les actions à mener et les approches à adopter en collaboration avec les bénéficiaires. Cette concertation doit être permanente et régulière pour pérenniser les actions engagées et apporter les changements nécessaires.

La participation responsable de tous les acteurs dans la concertation et la responsabilisation de la population à la base dans la gestion des ressources naturelles constitue une base de gestion durable des ressources.

- **La création de réseaux d'acteurs**

La création de réseaux d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la région du Nord est une solution pour une gestion durable des ressources naturelles. Les réseaux peuvent être crées au niveau provincial et régional. Ces réseaux permettront de rassembler les différentes catégories d'acteurs et d'agir de façon concertée. En s'associant, les acteurs peuvent mettre en commun leurs moyens afin de pallier à l'insuffisance d'encadrement et des moyens matériels, humains et financiers. Aussi, les acteurs bénéficient des échanges d'expérience et d'information. Le réseautage permet également aux acteurs de se fédérer pour défendre une cause ou pour s'opposer à une idée ou à un acteur et d'éviter les duplications des actions sur le terrain.

- **la promotion de l'agriculture de conservation**

La dégradation des ressources naturelles et la détérioration des terres plus spécifiquement dans la région du Nord du Burkina Faso sont des contraintes majeures au développement de l'agriculture. Plusieurs initiatives visant à améliorer la gestion des ressources et la fertilité des terres sont en cours parmi lesquelles figure l'agriculture de conservation.

La promotion de cette agriculture dans toute la région s'avère nécessaire car elle présente plusieurs avantages et pourrait révolutionner l'agriculture dans la région en augmentant la production tout en améliorant la fertilité des sols et en réduisant les besoins de main d'œuvre. En effet, l'agriculture de conservation est basée sur trois principes simples à savoir le travail minimum du sol ou le « zéro labour », la protection du sol par une couverture permanente vivante ou morte et la pratique systématique des rotations ou des associations culturales.

Conclusion générale

La présente étude montre, particulièrement dans la Région du Nord, la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent dans la gestion des ressources forestières et foncières. Chaque catégorie d'acteur utilisant des méthodes et approches plus ou moins spécifiques. Les domaines et les approches d'intervention sont orientés principalement sur la lutte contre la désertification dans la Région qui présente des conditions climatiques défavorables, une dégradation des terres couplées à une démographie croissante. Les thèmes abordés qui portent essentiellement sur les techniques de CES/DRS et d'agroforesterie sont aussi appropriés pour la récupération et la réhabilitation des terres dégradées.

Les structures étatiques assurent l'élaboration et l'exécution des politiques relatives à la gestion des ressources forestières et foncières. Elles accompagnent les organisations paysannes à la valorisation de leurs exploitations agricoles par les sensibilisations et appuis conseils. L'organisation paysanne est aussi l'œuvre des structures étatiques.

Les projets et programmes ainsi que les ONGs jouent des rôles très importants dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région. En plus de l'organisation paysanne, cette catégorie d'acteurs apporte de nouvelles technologies et techniques aux organisations paysannes pour assurer une gestion durable des ressources. Outre ces appuis, les projets et programmes ainsi que les ONGs apportent aussi aux OP des équipements agricoles, des intrants et surtout le renforcement des capacités par les formations sur divers thèmes sur la gestion des ressources naturelles. Cette catégorie d'acteurs appuie aussi les structures étatiques en matériels roulant et du carburant pour faciliter leurs interventions auprès des OP.

Les OP, premiers acteurs de la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région appliquent les nouvelles technologies agricoles apportées par les autres catégories d'acteurs. Elles procèdent aussi à des sensibilisations entre elles sur les bonnes et les mauvaises pratiques agricoles susceptibles de dégrader l'environnement.

Il existe une collaboration entre les différentes catégories d'acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières dans la Région. Cette collaboration reste non formelle dans la plupart des cas. Si elle est renforcée, elle peut contribuer à l'amélioration des résultats des efforts engagés par les acteurs pour la lutte contre la dégradation continue des ressources.

Pour parvenir à réduire considérablement la dégradation continue des ressources naturelles dans la région du Nord du Burkina Faso, il est nécessaire de formaliser ces

collaborations entre les différentes catégories d'acteurs pour aboutir à la création d'un réseau d'acteurs de gestion des ressources naturelles dans la Région. Les acteurs institutionnels et plus particulièrement les structures étatiques doivent prendre l'initiative et orienter les organisations paysannes ainsi que les autres acteurs dans ce sens.

Références bibliographiques

Acharya K., Booth B., Wambugu C., Karanja E., Arimi F., Bender S. 2010; How can systems thinking, social capital network analysis help programmes achieve impact at scale? World Agroforestry Centre; 25p.

Assemblée des Députés du Peuple, 1997 : Code forestier au Burkina Faso ; Loi n°006/97/ADP, 55p.

Assemblée des Députés du Peuple, 1997 : Code de l'environnement au Burkina Faso ; Loi n°005/97/ADP. 37p.

Assemblée Nationale, 2009 : Régime foncier rural au Burkina Faso ; Loi n° 034-2009/AN, 31p.

Barneche-Miqueu L., et Lahaye N. (2001) ; Stratégies d'acteurs et dynamisme territorial, 3ième journée de la proximité « nouvelles croissances et territoires », Paris, Université de Paris Sud et institut national de la recherche agronomique.

URL : http/ www.jm.u-psud.fr/~adis/rubriques/p/Prox/i3-3.pdf consulté le 15/08/2010.

Baro A., Zougmoré R., Taouda JB.S., 2005. Mécanisation de la technique de zaï manuel en zone semi-aride, cahiers agricultures Vol 14 n°6.

Bationo A.B., Agriculture de conservation au Burkina Faso : Mobiliser les intervenants et poursuivre la reflexion. In Sahel Agroforesterie N°11 et 12- 2008, pp 11-12.

Belemviré A., Maïga A., Sawadogo M. et Ouedraogo S. 2008. Evaluation des impacts biophysiques et socioéconomiques des investissements dans les actions de gestion des ressources naturelles au Nord du Burkina Faso. 94p.

Bordes C., 2010. La gestion des arbres par les paysans : Etude d'une enclave au milieu de réserves forestières au Sud-est du Burkina Faso ; Mémoire de fin d'études de Master II, ISTOM, 101p.

Bouda H.N.Z., 2008. Textes et textes de loi sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso. CIFOR, 148p.

Brunet R., 1994. Réseaux, territoires et organisation sociale, problèmes politiques et sociaux, N°740.

Burger P, Dangaix D, Godart E, Pasternak A, Fagot M, Brahima Y, (2008): Actes de colloques. Développement local et gestion des ressources naturelles en zone aride, 30 septembre 2008, Paris, France, 35p.

Callon M., Latour B., 1991. La science telle qu'elle se fait. Paris, la Découverte, 81p.

Dakio L., 2000. Contribution à l'analyse des critères de durabilité du zaï dans le Yatenga : Effets du zaï sur le niveau organique et minéral des sols et sur les rendements du sorgho dans le Yatenga et le Zandoma. Mémoire de fin d'études IDR/UPB, 96p.

Droux D., 2008. Réhabilitation des sols dégradés des zones sèches sahéliennes avec la technique du zaï : Etat des connaissances, perception et pratiques paysannes dans le Nord du Burkina Faso. Mémoire de Master II, Université Paris XII Val-de –Marne, 63p.

Fanny T., Yannick R., et Pennanguer S. De l'intérêt des réseaux d'acteurs en gestion intégrée de la zone côtière : l'exemple de la Baie du Mont Saint Michel, 81p.

URL : http//www.faculty.ucr.edu/~hanneman/nettext/ consulté le 27/08/2010

FAO., 2001. Guide pratique pour la constitution d'associations et réseaux de groupes de petits producteurs., de- Marne, 94p.

FAO, 1999. Champs Ecoles des Producteurs. Global IPM Facility,FAO, Rome, 6p.

Hocdé H., Sogoba B., Bazile D., Lançon J., 2008. Tables rondes paysans-chercheurs : simples échanges ou vrais débats ? Options réseaux d'échanges ; Cahiers d'Agriculture Vol. 17, n°2, 2008. pp 222-230.

IED/Afrique, 2008. Promouvoir l'expérimentation et l'innovation paysannes pour améliorer la sécurité alimentaire et la conservation des ressources naturelles au sahel. Rapport annuel, 81p.

IIRR and ACT, 2005. Conservation agriculture: A manual for farmers and extension workers in Africa, International Institut of Rural Reconstruction, Nairobi; African Conservation Tillage Network, 251p.

INSD, 2007 : Recensement Général de la population et de l'habitation 2006, La région du Nord en chiffres, Rapport final, 8p.

INSD, 2008 : Recensement Général de la population et de l'habitation 2006, Résultats définitifs, 52p.

INSD, 2009 : Recensement Général de la population et de l'habitation 2006, Monographie de la Région du Nord, rapport final, 184p.

INSD, 2009 : Recensement Général de la population et de l'habitation 2006, Etat et structure de la population, 181p.

Kaboré P.D., Traoré G.J et Somé B., 2003. Analyse des techniques de lutte contre la désertification au Burkina Faso, Ouagadougou, 19p.

Lemieux V., 1991. Les réseaux d'acteurs sociaux, Paris, Puf 146p.

Lev L., Stevenson G.W, 2010. Acting collectively to develop mid-scale food value chains in the US. ISDA 2010, Montpellier, 28-30, 9p.

Marchal J.Y., 1982. L'option pour extensif : l'évolution de l'agriculture Mossi in cahiers ORSTOM, série science humaine vol.147/148 :pp.63-67.

MAHRH, 2006. Actes de l'atelier technique de démarrage du programme de développement rural dural (PDRD), rapport de synthèse. 52p.

MEE : Programme d'action national de lutte contre la désertification, 81p.

MEE, 1999, Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso, 189p.

Melleville P. et Serpanté, 1994. Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano sahélienne. Dakar, Sénégal, 22p.

Ministère de l'Economie et du Développement, 2004, Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, Burkina Faso, 31p.

Neuschwander C., 1991. L'acteur et le changement : essai sur les réseaux, Paris seuil, 248p.

Ouedraogo N. 2010, Rapport de caractérisation de sites de deux paysans innovateurs dans la région nord du Burkina Faso en matière de la régénération naturelle assistée : cas des villages de Basnaam et de Bogoya. 36p.

Pennanger S., 2005. Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière, thèse de doctorat halieutique, Agrocampus Rennes, 372p.

Rochette R. M., 1989. Le sahel en lutte contre la désertification ; leçon d'expériences. CILSS-GTZ. 592p.

SP/CONEDD, 2006 : Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina Faso. Etude réalisée dans le cadre du programme de gestion durable des terres.

Zougmoré R., Zida Z., Kambou F.N. 1999. Réhabilitation des sols dégradés : Rôles des éléments nutritifs des plantes dans le succès des techniques de demi-lunes et de zaï au sahel. Bulletin Erosion 19 : 536-550.

ANNEXES

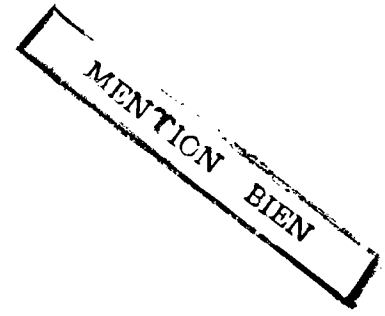

Annexe I : Guide d'entretien avec les structures de GRN

Ce guide d'entretien est élaboré pour la collecte d'informations nécessaires à notre étude. Toutes les informations recueillies serviront uniquement dans cette optique et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

I. Données générales sur la structure

Nom/ Raison sociale.....

Contact : Adresse postale..... Téléphone.....

Email..... Site Web.....

Zones d'intervention .....

II. Historique et activités

Pouvez-vous nous faire une brève historique de votre structure ?

Votre structure est-elle supranationale ?

Est-elle une structure de coordination ou d'exécution ?

Quelles sont ses attributions ?

Quelles sont ses missions ?

Quelles sont ses activités ?

Votre structure possède t-elle des démembrements ? Si oui, lesquels ?

Comment fonctionne votre structure ?

Quel est le rôle spécifique de votre structure et sa place dans la gestion de la ressource considérée ;

Quels sont vos acquis ?

III. Identification des ressources

3.1 Pouvez-vous nous identifier les différentes ressources naturelles qui font l'objet de gestion par votre structure ?

3.2 Disposez-vous des données quantifiées sur les ressources forestières et foncières ?

3.3 A votre connaissance, existe-t-il des textes qui régissent la gestion de ces ressources ?

3.4 Si oui, Pouvez-vous nous donner les références de ces textes ?

3.5 Votre gestion est-elle basée sur ces textes ?

IV. Identification des acteurs ou réseaux d'acteurs de gestion

4.1 Quelles sont les structures de coordination qui interviennent essentiellement dans la gestion des ressources forestières, et le foncier (terres agricoles) au Burkina Faso ?

4.2 Votre structure travaille t-elle en collaboration ou en partenariat avec d'autres acteurs ou structures ? Si oui, qui sont ces acteurs ?

4.3 Ces acteurs sont-ils organisés ? si oui, quel type d'organisation ?

4.4 Pouvez-vous nous donner une liste de ces acteurs ou structures ? leur localisation et contacts ?

4.5 En plus de ces partenaires sur le terrain, avez-vous d'autres partenaires qui vous appuis (partenaires techniques ou financiers) ?

4.6 Quels sont particulièrement les intervenants dans les régions du Nord et de l'Est ?

4.7 Avez-vous d'autres structures à nous suggérer pour des informations complémentaires ?

V. Méthodes de gestion

5.1 Quels sont vos principaux centres d'intérêt ?

5.2 Quelles sont vos méthodes et approches d'intervention ?

5.3 Quelles sont vos principales démarches méthodologiques ?

5.4 Avez-vous des cadres de concertation avec vos partenaires ou d'autres ? Si oui, ces cadres sont-ils formalisés ?

5.5 Quelles sont les caractéristiques de ces acteurs ?

5.6 Que suggérez-vous pour l'amélioration de l'efficacité et la durabilité de ces réseaux ?

5.7 Quelles sont les études qui ont été récemment menées dans ce sens ?

V. Difficultés rencontrées et Suggestions

5.1 Quelles sont vos difficultés rencontrées ?

5.2 Quelles sont vos suggestions ?

ANNEXE N°II : Fiche de caractérisation des acteurs

Les acteurs de gestion des ressources forestières et foncières dans la Région du Nord du Burkina Faso : caractéristiques et modalités de collaboration

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles ne seront utilisées qu'à des fins académiques et pour la recherche action pour la promotion des réseaux d'acteurs de GRN en Afrique de l'Ouest et du Centre

Fiche de caractérisation des acteurs de gestion des ressources naturelles

Fiche N°_____

Date de l'enquête :	Village :	Quartier :
Nom de l'enquêteur :		

I. Identification et caractérisation des acteurs

1.1 Nom ou raison sociale : _____

1.2 Contact : Adresse postale_____ Téléphone_____E-mail_____

1.3 Statut

- ☐ ONG
- ☐ Projet/programmes
- ☐ Association de producteurs
- ☐ Groupement de producteurs
- ☐ Services techniques étatiques
- ☐ Autres (à préciser) _____

1.4 Date début activités _____

1.5 Date de formalisation (groupements) _____

1.6 Localisation ou siège :

- ☐ Yatenga
- ☐ Zondoma
- ☐ Passoré
- ☐ Loroum

1.7 Aire géographique d'intervention (couverte):

- ☐ communale/départementale ____ _____
- ☐ provinciale _____
- ☐ régionale _____
- ☐ nationale _____
- ☐ Internationale
- ☐ autres (à préciser) _____

II. Domaines et approches d'intervention

2.1 Quels sont les principaux thèmes traités actuellement dans le domaine de la GRN ?

- ☐ CES/DRS (zaï, ½ lunes, cordons pierreux etc.)
- ☐ Agroforesterie (RNA, haie vive etc.)
- ☐ Fumure organique/compostage
- ☐ Paillage
- ☐ Traitement de ravines
- ☐ Bonnes pratiques agricoles
- ☐ Autres (à préciser) :_____

2.2 Quels types d'actions sont menés concrètement pour promouvoir cette ou ces technique(s) ?

- ☐ Appui en intrants et équipements
- ☐ Formations / renforcement des capacités
- ☐ Appuis financiers

☐ Autres (à préciser) _____

2.3 Quelles sont les principales démarches méthodologiques utilisées ?

- ☐ Champs écoles paysans
- ☐ Paysans innovateurs / producteurs pilotes
- ☐ Parcelles de démonstration
- ☐ Sensibilisation/appui conseils
- ☐ Autres (à préciser) _____

2.4 Quels sont les principaux résultats obtenus :

- Superficies en Zaï_____/demi-lunes_____/Cordons pierreux_____/RNA_____
- Quantité de fumure organique produite_____
- Nombre de ravines traitées_____
- Nombre de producteurs bénéficiaires _____

Autres résultats _____

_____

2.5 Quelles sont les principales difficultés qui entravent la réalisation de vos objectifs ?

- ☐ Manque d'information
- ☐ Insuffisance des ressources matérielles et financières
- ☐ Faible adhésion du groupe cible
- ☐ Manque de concertation avec d'autres acteurs
- ☐ Insuffisance des ressources humaines
- ☐ Autres (à préciser) _____ _____.

III. Partenariat

3.1 Entretenez-vous des relations de partenariat avec d'autres acteurs ? 1) Oui 2) Non

3.1 Si Oui, quels sont vos principaux partenaires techniques et financiers ?

Partenaires techniques	Nature du partenariat (formelle ou non)	Partenaires financiers	Nature du partenariat (formelle ou non)
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	

3.2 Quelles sont les ressources échangées entre vous et vos partenaires techniques ?

1) Appuis techniques 2) Appuis en intrants et équipements

3) Formation/ renforcement des capacités 4) Autres (à préciser) _____

3.3 Quelles sont les modalités de collaboration avec vos partenaires financiers ?_____

_____

3.4 quelles sont les formes de financement ? :

1) Don 2) crédit
3) Subvention 4) Autre (à préciser) _____

IV. Cadre de concertation

4.1. Votre structure collabore t- elle avec d'autres structures évoluant dans le domaine de la GRN hormis celles déjà citées en 3.1 ? 1) oui 2) non

Si oui, lesquelles ?

Structures/Acteurs	Localisation	Activités	Nature de la collaboration (formelle ou non formelle)

Si non, pourquoi ? _____

_____

_____

4.2 Que faut –il faire pour rendre durable les actions des structures /acteurs intervenants dans la GRN ?_____

_____

_____

_____

4.3. Votre structure est-elle membre d'un réseau (ou travaille avec un réseau) ? 1) Oui 2) Non

Si non, pourquoi :

1) Ne voit pas l'intérêt
2) Il n'en existe pas dans la zone d'intervention
3) Aucune information sur un réseau
4) Autres (à préciser) _____

_____

Si oui,

1) Quel est le nom de ce réseau ? _____

_____

2) Quelle est sa date de création ? _____

3) Où se trouve son siège ? _____

4) Qui est l'initiateur de ce réseau ? _____
5) Quels sont les critères pour devenir membre ? _____

_____

_____

6) Quels sont ses principaux objectifs ? _____

_____

_____

7) Quelles sont les principales activités menées ? _____

_____

_____

_____

_____

_____

8) Comment fonctionne ce réseau :
Périodicité des réunions _____

Forme de diffusion des messages _____

Types de messages échangés ? _____

_____

4.4 Quelles sont l'identité, la localisation et la fonction des membres ?

Identité	Localisation	Fonction
-	-	-
-	-	-

-	-	-

4.5. Ce réseau est-il formalisé ? 1) Oui 2) Non

Si Oui, quelle est la date de formalisation ?_____

4.6. Quels sont les principales innovations/thèmes abordés par ce réseau ?

_____

_____

_____

4.7 Quelles sont les principales difficultés que rencontre ce réseau ?

- ☐ Manque de compétence
- ☐ Problème d'animation / coordination
- ☐ Manque de financement
- ☐ Querelle de leadership / concurrence entre membres
- ☐ Rétention / mauvaise circulation de l'information
- ☐ Autres (à préciser) _____

4.8 Etes-vous intéressé à la mise en place d'un réseau d'acteurs? 1) Oui 2) Non

4.9 Si Oui, comment doit se faire la mise en place de ce réseau ? _____

_____

_____

_____

4.10 Pour vous,

Qu'est ce qu'un réseau durable ? _____

_____

_____

Les réseaux auxquels vous appartenez ou que vous connaissez sont-ils durables ? _____

_____

_____

_____

Si non que faut il faire pour assurer leur durabilité ? _____

_____

_____

_____

_____

x

ANNEXE N°III : Organisations paysannes enquêtées dans la Région du Nord

Tableau N°1 : Groupements de Producteurs enquêtés dans la province du Zondoma

Noms	Genre	Nombre de Membres	Village	Département
Wendwendvoandba	GM	17	Danoua	Gourcy
Yamwaya	GM	67	Gourcy	Gourcy
Nabonswendé	GM	20	Gourcy	Gourcy
Sougr Nooma	GM	30	Gourcy	Gourcy
Nongtaaba	GM	17	Gourcy	Gourcy
Wendpanga	GH	32	Bougounaam	Gourcy
Wendkon	GH	70	Mako	Gourcy
Relwendé	GH	60	Pouima	Gourcy
Song-Taaba	GM	60	Gourcy	Gourcy
Teendbeogo	GF	22	Gourcy	Gourcy
Réseau des Paysans Innovateurs	GM	45	Gourcy	Gourcy
Nongtaaba	GM	30	Koudoula	Bassi
Wend-ia-Panga	GM	15	Songdin	Bassi
wend-Laneeré	GM	50	Gourcy	Gourcy
Nabonswendé	GM	30	Tangaye	Tangaye
Wend-Doogo	GM	30	Danon	Gourcy
Nabonswende	GH	15	Tangaye	Tangaye
Total	17	610		

Tableau N° 2: Groupements de producteurs du Lorum

Noms	Genre	Nombre de membres	Village	Département
Wendsongdo	GH	15	Solobo	Titao
Teed-Wendé	GF	35	Silmimossé	Titao
Bangre-Nooma	GM	75	Irvouyatenga	Titao
Nebla-Naam	GM	30	Irvouyatenga	Titao
Recupération des terres dégradées	GM	121	Solobo	Titao
Yolosongo	GM	200	Rimasga	Titao
Relwendé	GM	27	Titao	Titao
Nerwaya	GM	195	Silmimossé	Titao
Tiga-la-Viim	GM	62	Irvouyatenga	Titao
Wendemi	GM	20	Titao	Titao
Total	10	780		

Tableau N° 3: Groupements de producteurs du Yatenga

Noms	Genre	Nombre de membre	Village	Département
Nabonswendé	GH	20	Ouahigouya	Ouahigouya
Sougr-Nooma	GM	70	Ouahigouya	Ouahigouya
Tindbeogo	GM	45	Ouahigouya	Ouahigouya
Nabonswendé	GF	58	Oula	Oula
Basneere	GH	25	Boursouma	Oula
Relwendé	GH	15	Gourga	Ouahigouya
Nerwaya	GM	51	Boursouma	Oula
Nebnooma des exploitants forestiers	GM	75	Rambi	Oula
Lafinabonswendé des producteurs de plants et de reboisement	GM	17	Bagaoko-Mossi	Oula
Groupement des exploitants forestiers	GH	48	Margo	Oula
Groupement de Producteurs céréaliers	GH	55	Margo	Oula
Groupement de producteurs céréaliers	GM	21	Bouro	Oula
Total	10	500		

Tableau N° 4 : Groupements de producteurs du Passoré

Noms	Genre	Nombre de membres	Village	Département
Relwende	GH	15	Tema-Bokin	Tema-Bokin
Relwendé de Tangin	GM	18	Tangin	Tema-Bokin
Nabonswendé	GF	15	Kondin	Tema-Bokin
Relwendé	GM	32	Zougougou	Gomposgm
Nabonswendé	GM	30	Zambélé	Gomposgm
Total	05	110		

Tableau N° 5 : Unions, Associations et Fédération du Lorum

Noms	Raison sociale	Nombre de membres	Village	Departement
Union Provinciale de producteurs de sésames	Union	125	Titao	Titao
Association Basneeré de Toulfé	Association	120	Toulfé	Titao
Association Burkinabè (ABADA)	Association	345	Titao	Titao
Association des Jeunes pour un Développement Durable	Association	334	Toulfé	Titao
Union Provinciale des producteurs de fruits et légumes	Union	1500	Titao	Titao
Fédération Professionnelle agricole	Fédération	308	Titao	Titao
Association Appui-conseils pour la professionnalisation des producteurs agricoles	Association	525	Titao	Titao
Total	07	3257		

Tableau N° 6 : Unions, Associations du Passoré

Noms	Raison sociale	Nombre de membres	Village	Département
Association Kissida pour le Développement	Association	325	Yako	Yako
Union des Groupements Naam	Union	1400	Yako	Yako
Association pour la sauvegarde de l'environnement	Association	120	Latodin	Latodin
Association Kombi-Naam	Association	220	Yako	Yako
Total	04	2065		

Tableau N° 7 : Unions, associations du Yatenga

Noms	Raison sociale	Nombre de membres	Village	Département
Réseau des Paysans Innovateurs	Association	52	Ouaigouya	Ouaigouya
Association Zaï pour la CES du Yatenga	Association	35	Soumyaga	Ouaigouya
Association de Formation Developpement Ruralité	Association	220	Ouaigouya	Ouaigouya
Union Régionale Bangre Nooma de Producteurs	Union	520	Ouaigouya	Ouaigouya
Union des Groupements Naam	Union	1800	Ouaigouya	Ouaigouya
Association Zoodo pour la promotion des Activités Féminines	Association	327	Ouaigouya	Ouaigouya
Total	06	2954		

Tableau N° 8: Unions, associations du Zondoma.

Noms	Raison sociale	Nombre de membre	Village	Département
Association pour la Recherche et la Formation en Agro-Ecologie	Association	1200	Gourcy	Gourcy
Union des Groupements maraîchers Ecologique	Union	450	Niesga	Gourcy
Union de producteurs	Union	125	Tangaye	Tangaye
Unions des Groupements Naam de Gourcy	Union	1300	Gourcy	Gourcy
Pagba yiri soul	Association	88	Gourcy	Gourcy
Comité local de l'eau de Djelba	Association	250	Gourcy	Gourcy
Total	06	3413		

Annexe N°IV

Tableau N° 9 : Structures étatiques enquêtées

Structures techniques étatiques	**Structures rattachées**	**Siège**	**Province**
Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	MAHRH	Titao	Lorum
Zone d'Appui Technique	MAHRH	Sollé	Lorum
Zone d'Appui Technique	MAHRH	Titao	Lorum
Unité d'Animation Technique	MAHRH	Sollé	Lorum
Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable	MEDD	Titao	Lorum
Service Départemental	MEDD	Titao	Lorum
Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	MAHRH	Yako	Passoré
Zone d'Appui Technique	MAHRH	Samba	Passoré
Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable	MEDD	Yako	Passoré
Poste Forestier	MEDD	Yako	Passoré
Direction Provinciale des Ressources Animales	MRA	Yako	Passoré
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	MAHRH	Ouahigouya	Yatenga
Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	MAHRH	Ouahigouya	Yatenga
Zone d'Appui Technique	MAHRH	Oula	Yatenga
Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	MEDD	Ouahigouya	Yatenga
Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable	MEDD	Ouahigouya	Yatenga
Direction Provinciale des Ressources Animales	MRA	Ouahigouya	Yatenga
Zone d'Appui Technique en Elevage	MRA	Oula	Yatenga
Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	MAHRH	Gourcy	Zondoma
Zone d'Appui Technique	MAHRH	Tangaye	zondoma
Unité d'Animation Technique	MAHRH	Tangaye	Zondoma
Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable	MEDD	Gourcy	Zondoma
Poste Forestier	MEDD	Gourcy	Zondoma
Total		23	